

ZONE SWEET ZONE

© Wildproject 2020
Editing : B.L. avec Chloé Garella
Correction : Laure Dupont, avec Georgia Froman
Direction artistique Wild Studio
ISBN 978-2-918-490-760

Imprimé en France sur les presses de Sepec numérique
Numéro d'impression N12614200335
Achevé d'imprimer en juillet 2020
Dépôt légal septembre 2020

YVAN DETRAZ

Zone Sweet Zone

La marche
comme projet urbain

“tête nue”

ÉDITIONS WILDPROJECT

SOMMAIRE

Note de l'éditeur

11

*Avant-propos de l'auteur
à l'édition de 2020*

13

Préambule

19

Première partie

Quels espaces publics
pour les territoires périurbains?

21

Deuxième partie

Les délaissés périurbains :
une vie publique et collective à inventer

43

Troisième partie

Terres communes :
une matrice d'espaces publics périurbains

95

Annexes

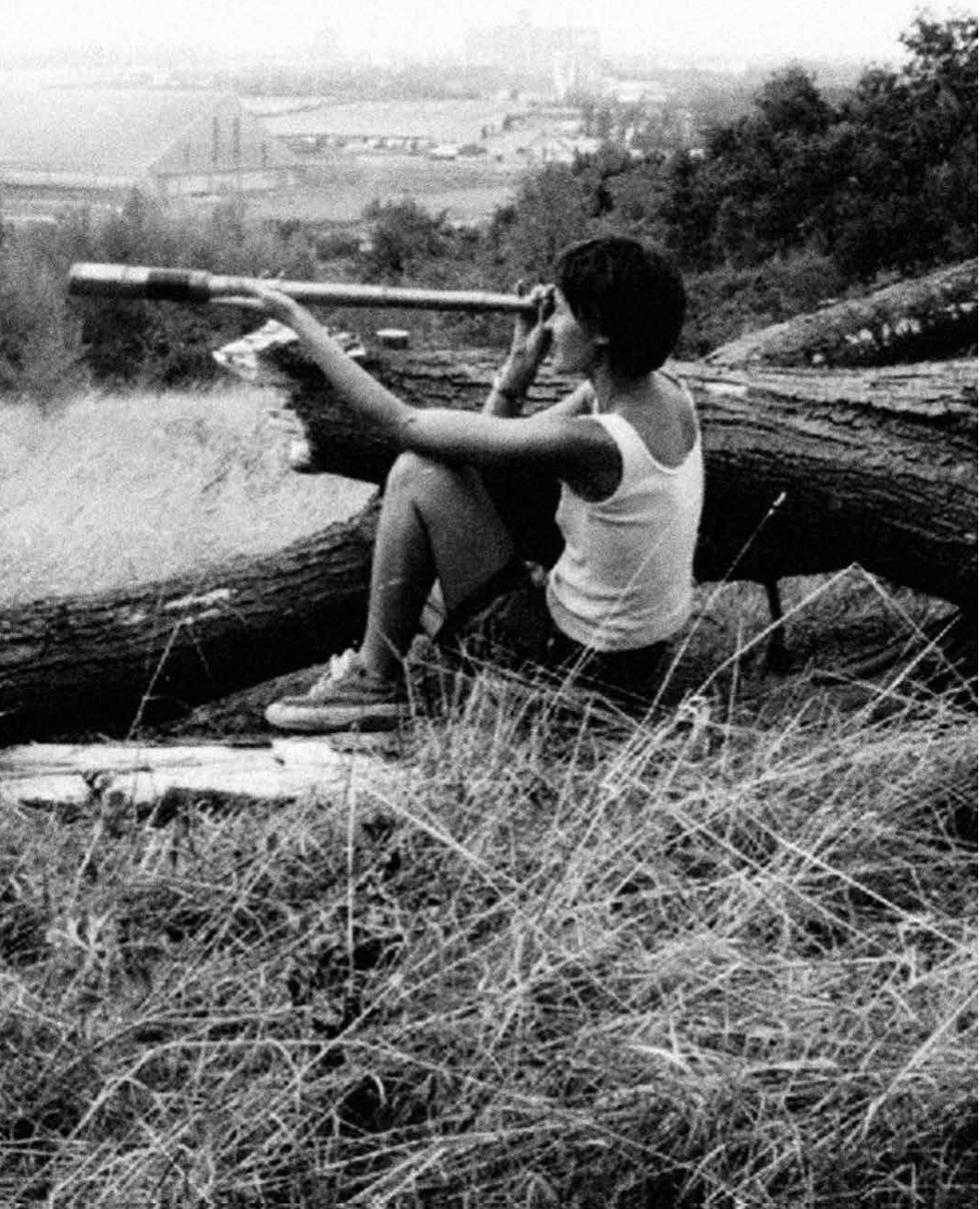
(manifeste, bibliographie, crédits)

171



Première partie

Quels espaces publics
pour les territoires périurbains?

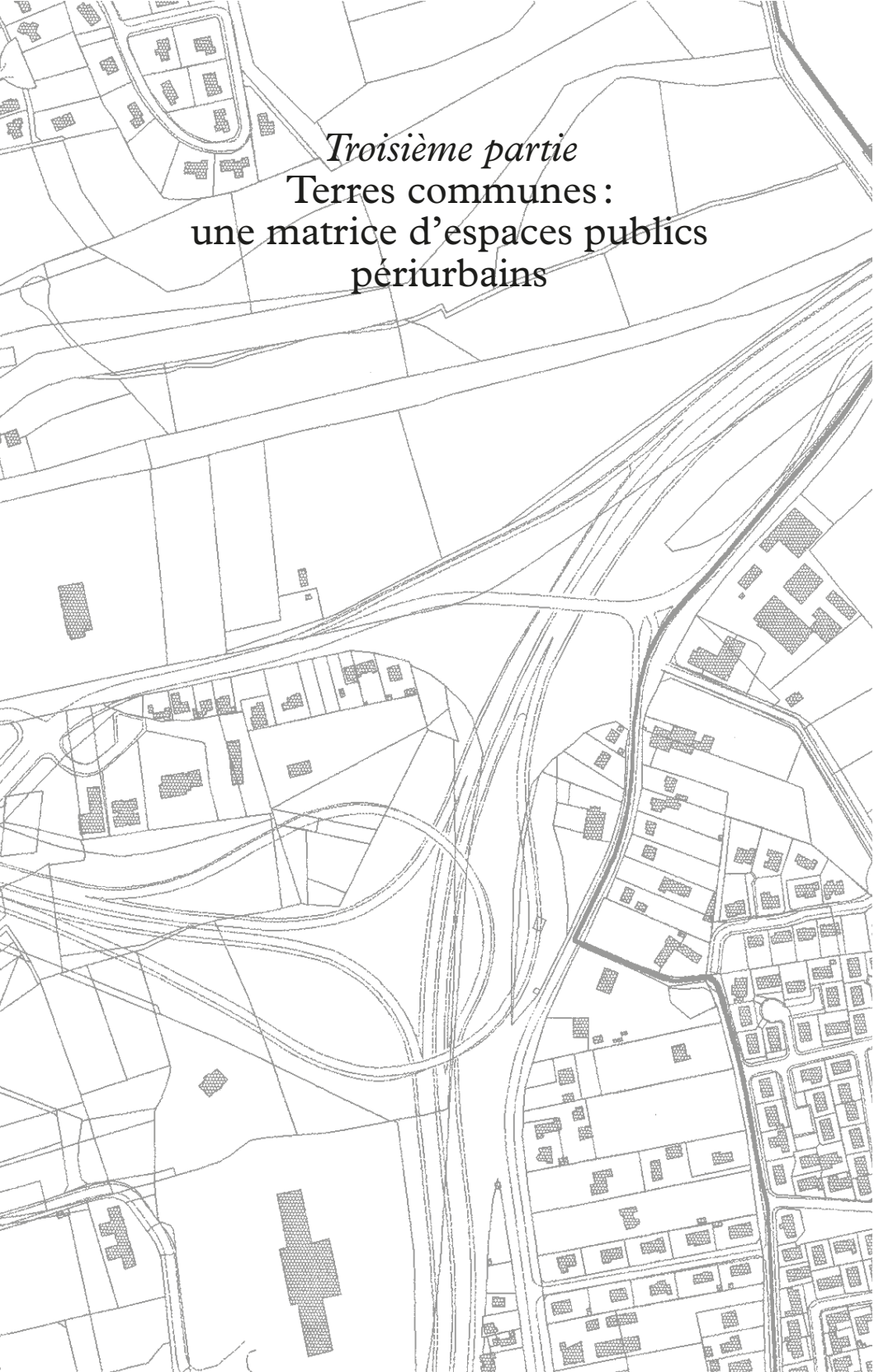




Deuxième partie
Les délaissés périurbains :
une vie publique et collective
à inventer







Troisième partie
Terres communes :
une matrice d'espaces publics
périurbains

Repérage

Comme on l'a vu, la ville ne produit plus d'espace public dans ses lointaines périphéries et pourtant elle y secrète en abondance des espaces sans fonction. Le rapprochement de ces deux constats est porteur d'un espoir : la récupération des délaissés ne pourrait-elle pas en effet compenser cette carence en espace public ?

Je tenterai de répondre à cette question en l'illustrant par une situation existante : je prendrai l'exemple de l'espace périurbain de l'agglomération bordelaise. Le territoire concerné correspond approximativement à une couronne comprise entre une limite fictive de 2 à 4 km à l'intérieur de la rocade et une limite indéterminée allant bien au-delà de la rocade, jusqu'aux confins des dernières grappes urbaines.

Il est avant tout nécessaire d'établir un état des lieux cartographique des espaces publics existants et des délaissés périurbains. Il s'agit de donner un visage à ces deux réalités et de mesurer la place que chacune d'elles occupe dans l'ensemble de l'agglomération.

Le repérage des espaces publics périurbains provient du recoupement de plusieurs documents cartographiques (plan IGN, plan Blay-Foldex et divers guides communaux) ainsi que d'un relevé de terrain. Le repérage des délaissés périurbains est quant à lui exclusivement issu du terrain.

Le repérage a été réalisé durant l'été 1999. L'enjeu n'était pas de produire un relevé exhaustif des délaissés, mais plutôt de valider des hypothèses de départ : la continuité spatiale des délaissés, la possibilité de rester de façon presque permanente dans un envers de la ville officielle et la pertinence d'y exercer avec bonheur la pratique de la randonnée. Ainsi, le repérage s'est effectué en sillonnant à pied le territoire périurbain – la marche étant envisagée comme un mode opératoire de connaissance territoriale, comme un véritable procédé de lecture urbaine.

La méthodologie employée consistait à identifier préalablement, à l'aide d'une carte IGN au 1/25 000^e et d'une photo aérienne à la même échelle, des zones non bâties ; puis, sur place, à naviguer à vue en se laissant guider par les chemins et les sentiers ou en ouvrant de nouveaux passages ; et surtout en se donnant pour principale contrainte de chercher systématiquement à passer d'un délaissé à l'autre en parcourant le moins de distance possible dans les zones bâties.



Ci-contre

En haut : Inventaire des parcs et espaces verts publics de l'agglomération bordelaise

En bas : Espaces délaissés de l'agglomération bordelaise (relevé non exhaustif)

Itinéraires empruntés pour réaliser le repérage des espaces délaissés





ST MEDARD
EN JALLES

LE TAILLAN-MEDOC

BLANQUEFORT

VESINES

LE TAILLAN

LE BOUSCAT

MERIGNAC

Aéroport
de
Bordeaux-Mérignac

PESSAC

BRADIGNAN



La mise en regard des deux documents illustre bien l'hypothèse de départ, à savoir : d'un côté, un déficit d'espaces publics et, de l'autre, une abondance d'espaces délaissés. On observe clairement que les espaces publics correspondent à des entités séparées et autonomes, à des sortes de « prothèses publiques ». Ce sont essentiellement des espaces boisés dédiés à la détente et au sport (grands parcs, forêts aménagées, bases de loisirs...) et des lieux thématiques à visiter (jardin botanique, parc floral...). Ils se caractérisent donc par un faible niveau de diversité et de mixité d'usage. Mais ils se présentent surtout en nombre relativement limité, ne pouvant ainsi répondre que très partiellement à la demande actuelle et croissante d'espaces publics de périphérie.

Ils fonctionnent comme des adresses auxquelles on se rend. On y « entre » dans un but précis, mais on ne les emprunte pas pour se rendre d'un lieu à un autre comme on le ferait en centre-ville, ils n'assurent pas une fonction de lien, de passage. En ce sens, on ne peut pas dire que ces espaces participent des grands processus de structuration du tissu environnant. Ils apparaissent comme des espaces résultant des logiques d'urbanisation périurbaine, et ne semblent pas être à l'origine de ces mêmes logiques, à l'origine d'une volonté politique préalable. Ils sont comme égarés dans le vaste océan périurbain.

À l'inverse, les délaissés répertoriés occupent une place prépondérante dans l'espace périurbain bordelais (environ 20 % de la surface totale). Nous pouvons les regrouper en trois grandes familles géographiques distinctes. La première famille, en boucle, suit le tracé de la rocade et a été générée par celle-ci. La deuxième, la plus importante, correspond à de vastes radiales vertes situées entre les grands couloirs d'urbanisation. Celles-ci se trouvent toutes sur la rive gauche et révèlent assez bien l'histoire récente du développement de la ville, à savoir que l'essentiel de l'urbanisation s'est fait à l'ouest de l'agglomération le long des principaux axes de communication routière. La troisième famille correspond aux reliefs pour la plupart inconstructibles des coteaux de la rive droite. On observe clairement que se dessine un vaste territoire qui s'infiltré largement à l'intérieur de l'espace périurbain selon une répartition relativement homogène. Peu de zones semblent en effet dépourvues de délaissés. On a affaire à un véritable tissu proliférant et riche en ramifications.

Définition et objectifs

Dans la deuxième partie, je postulais qu'il y avait une réelle urgence à ce que territoires périurbains se développent dans le sens d'une amélioration de leur qualité de vie. Plus précisément, je situais l'enjeu dans la nécessité qu'ils se dotent d'un véritable espace public, riche, vaste et structurant.

Mon intention est d'imaginer un espace public majeur, un espace public de référence pour les territoires périurbains bordelais, en m'appuyant sur le potentiel spatial, social et environnemental des délaissés. Il s'agit d'interroger leur capacité à devenir espaces publics.

La notion d'espace public telle que je la défends suppose une certaine idée de continuité spatiale. Car un espace public n'est véritablement démocratique que s'il parvient à garantir le droit fondamental d'aller et venir librement, sans limitation aucune. Fabriquer une continuité, c'est rendre possible une traversée.

L'émergence actuelle aux États-Unis des villes sécuritaires, véritables enclos protégés, surveillés et fermés aux étrangers ou, en Europe, des formes de lotissement en cul-de-sac se transformant parfois en mini-ghettos communautaires, met en péril la notion d'espace public et pose avec urgence la nécessité de créer des liens entre les différents territoires de la ville.

Il est crucial que l'espace public puisse faire réseau. Car seul le réseau peut permettre de recomposer un tissu éclaté, de désenclaver certains lieux, de rétablir le dialogue entre des objets et des êtres qui ne communiquent pas ou encore de favoriser l'interpénétration de territoires «autistes». Il permet également de rassembler chaque délaissé dans un même système solidaire, évitant ainsi la menace de leur normalisation par l'aménagement et l'architecture. Ces espaces doivent tirer leur force de leur mise en lien réciproque. Le projet consiste donc à mettre en réseau les espaces délaissés afin de constituer un territoire continu et d'élaborer ce que l'on pourrait nommer une «matrice» spatiale. Comme on a pu l'observer précédemment, cette idée de matrice existe en puissance et à l'état brut dans la forme repérée des délaissés. L'état de réseau est déjà largement constitué. Le périurbain bordelais possède donc potentiellement l'espace public capable de le structurer.

La matrice peut s'apparenter à un système de parc urbain à l'échelle de l'agglomération qui s'infiltrerait, s'insinuerait à l'in-

térieur des délaissés, innervant ainsi l'ensemble du territoire et prolongeant du même coup l'espace public du centre-ville.

Toutefois, il ne s'agit pas d'un nouveau projet de ceinture verte ou de pénétrante verte. Ces dispositifs couramment utilisés dans les années 1970 (et parfois encore aujourd'hui) avaient pour fonction de matérialiser une limite claire entre la ville et son extérieur ou de faire entrer la nature dans la ville. De façon implicite, ils devaient contenir l'expansion urbaine. Ils tenaient un rôle de limite, de frontière, à la manière des remparts de défense des villes anciennes. Mais l'histoire des villes a souvent démontré leur échec. Incompatibles dans leur concept même avec les processus contemporains d'urbanisation, la plupart n'ont été mis en œuvre que partiellement, perdant ainsi leur raison d'être, et de ce fait contribuant paradoxalement à provoquer ce qu'ils étaient censés éviter : la déstructuration urbaine et l'étalement. Certains délaissés d'aujourd'hui sont d'ailleurs des vestiges de ces aménagements avortés.

Vouloir juguler l'étalement recèle une part d'illusion, il s'agit plutôt de l'accompagner ; car aujourd'hui, les véritables banlieues urbaines se situent davantage dans ces regroupements de lotissements implantés à plusieurs dizaines de kilomètres des aires urbaines, en plein territoire rural et branchés sur les grands axes de circulation, et dans les dernières générations d'aires de service d'autoroute qui s'enrichissent de nouvelles fonctions tels que des parcs de loisirs et des espaces verts, des chaînes d'hôtels restaurants, des boutiques souvenirs, des mini-musées et autres lieux de promotion du terroir et de la culture locale... Comment serait-il possible de contenir ces espaces ? Le modèle de la clôture est aujourd'hui définitivement inopérant. La matrice spatiale n'a pas pour objectif de circonscrire un territoire mais à l'inverse de le structurer. Elle correspond plutôt au modèle de la trame, pouvant se développer à la manière d'un rhizome, dans toutes les directions. C'est davantage en traitant le périurbain depuis l'intérieur et non pas seulement dans ses limites que l'on réussira à en contrôler le développement. La matrice nous oblige à penser le périurbain non plus en termes d'augmentation mais au contraire en termes d'épaississement. Elle doit assurer la tenue des territoires, leur conférer une certaine densité paysagère, et contribuer à fabriquer une présence urbaine, une *périurbanité*. Elle doit rendre lisible et donner du sens à ce qui caractérise

ces territoires : la discontinuité entre les constructions, la distanciation, la prégnance de la géographie, l'hétérogénéité... La matrice serait enfin l'occasion d'engager le périurbain sur la voie d'une cohabitation solidaire, signifiante et constructive entre ses espaces construits et ses espaces non construits.

La matrice doit être envisagée comme la trame de référence à une composition périurbaine. Elle permettrait de retrouver un tracé fondateur pour un territoire en constitution. Mais elle ne saurait prendre corps sans une volonté politique forte et volontaire. Celle-ci n'est possible que par la mobilisation de tous les acteurs publics et privés de l'aménagement sur un véritable projet d'agglomération cohérent et devant impérativement s'affranchir des contingences économiques et foncières d'aujourd'hui pour s'inscrire dans la durée, la permanence et le renouvellement.

Si la matrice d'espaces publics périurbains doit devenir une forme reconnue dans la ville au même titre que la rue ou la place, si elle doit devenir l'équipement collectif par excellence de la périphérie, il paraît déterminant de lui trouver une dénomination appropriée, à même de l'identifier en tant que dispositif public à part entière. C'est pourquoi il semble que le terme d'espace public ne suffit pas à la qualifier de façon précise et à exprimer ce qu'elle est susceptible de devenir. Il informe seulement sur son statut mais ne renseigne pas sur son contenu. J'ai donc choisi un terme : terres communes, pour la désigner. Ce vocable suggère en effet une échelle de territoire beaucoup plus vaste que l'espace public classique des rues et des places, un espace plus ouvert, plus libre aussi, laissant planer un certain vague quant à sa destination mais également une certaine nécessité quant à son appropriation. Il évoque aussi le caractère rural des terres cultivables dans le sens où ici, les terres communes sont à cultiver, à travailler culturellement et socialement.

Les terres communes se réfèrent aux terrains communaux qui entouraient autrefois les villes et les villages. Véritable patrimoine collectif, ces lieux constituaient un prolongement de l'espace public dans les campagnes alentour : chemins vicinaux, jardins collectifs mais surtout lieux de villégiature pour les classes ouvrières ; on a à l'esprit des scènes champêtres et conviviales de pique-niques en famille, de baignades ou de promenades... Les terres communes entendent renouveler le rôle social tenu par ces espaces.

Vouloir faire des délaissés des espaces publics suppose de s'interroger sur leur capacité à accueillir une présence humaine et à susciter des pratiques, c'est-à-dire, précisément, sur la condition même de délaissé comme préalable au projet. Car le terrain n'est pas ici envisagé comme un contenant abstrait que l'on croit connaître et dans lequel il serait question d'insérer un programme d'espace public, il constitue au contraire la matière même du projet, son origine et son horizon. Celui-ci s'est fondé sur un processus d'exploration sans *a priori* des territoires périurbains qui a donné lieu à des constats, à des intuitions puis à des intentions et enfin à une vérification *in situ* de ces intentions. Les délaissés sont à envisager sur le plan non pas de leur requalification mais au contraire sur celui de leur condition propre. Il s'agit alors d'humaniser ces lieux plutôt que de les urbaniser. Les délaissés présentent des qualités déjà porteuses des valeurs fondamentales de l'espace public : un caractère d'espaces ouverts, gratuits et vivants, favorisant l'appropriation libre et spontanée, une nature brute souvent pleinement constituée, des pratiques largement amorcées (traversées, terrains de jeu pour les enfants, cueillette, potagers sauvages...), la présence de nombreux chemins et sentiers souvent tracés par les habitants eux-mêmes... Autant de qualités à prendre en compte, à préserver et à développer.

Pour autant, si les espaces de la marge constituent la matière même du projet d'espace public, leur statut sera amené à changer : dès l'instant où s'exerce sur eux une forme d'attention et de reconnaissance, ils ne sont plus délaissés. Ils seront alors inévitablement amenés à perdre partiellement ou totalement certaines de leurs caractéristiques et notamment celles liées à leur existence confidentielle et incontrôlée. Ils se retrouveront inévitablement assagis et pacifiés. En revanche, et c'est là tout l'enjeu du projet, la collectivité gagnera en valeur et patrimoine public.

Une nature périurbaine

La ville s'est toujours constituée contre ce qui n'était pas elle, contre ce qui lui a toujours été étranger et extérieur, à savoir la campagne ou plus largement la nature. Elle offrait un enclos de sûreté face à une nature alors vécue comme un milieu hostile. Aujourd'hui, le monde est connu, dominé et aménagé, il ne représente plus une menace. Il est même parfois devenu plus dangereux de

s'aventurer dans certains lieux de la ville que dans une forêt, la ville est d'une certaine manière devenue plus sauvage que la nature.

Le déferlement de l'urbain dans le territoire a donc fait exploser cet ancien rapport d'altérité et de réciprocité entre ville et nature. La nature n'est plus aujourd'hui un horizon homogène mais une collection hétéroclite de situations orphelines. Le rural et l'urbain s'entremêlent de façon confuse : des restes de forêt, de marais et de champs se trouvent imbriqués dans les périphéries et inversement des morceaux urbanisés s'égrènent de plus en plus loin dans les campagnes. Mais si l'opposition ville/nature était autrefois structurante pour l'une et l'autre, il semble qu'aujourd'hui leur nouvelle relation n'ait jamais été véritablement pensée. La nature en ville est délaissée et l'urbanisation en milieu rural déstructure le paysage. Dans les deux cas, c'est la ville qui domine la campagne, qui se fait à ses dépens. La relation est univoque et déséquilibrée.

La présence de nombreux espaces naturels délaissés en milieu périurbain serait de ce point de vue l'occasion pour la ville d'inventer une nouvelle manière de définir son rapport à la nature, autre que celle des parcs et jardins contemporains, où la nature est architecturée, domestiquée et instrumentalisée. La nature autrefois extérieure est désormais une nature intérieure. Il s'agit par conséquent de la faire entrer dans la ville, non pas physiquement car elle y est déjà présente, mais symboliquement, dans les esprits et les représentations de chacun. En nous appuyant sur la qualité et la diversité des espèces en présence, nous pourrions ainsi éviter les dérives actuelles des politiques de verdissement qui paysagent des terrains (coulées et liaisons vertes) avec des arbres bien alignés, tous du même âge et de la même essence où la vraie question du rôle de la nature dans la ville s'efface trop souvent derrière des stratégies de marketing urbain. Il est nécessaire de réamorcer un dialogue entre la ville et la nature et imaginer ce que pourrait être une « nature périurbaine », une nature enfin reconnue comme réalité urbaine, et lui trouver une place et une fonction à la mesure de son potentiel. Le dialogue doit naître d'une mise en lien signifiante entre les espaces bâtis, aménagés et les espaces ouverts, livrés à la nature brute, c'est-à-dire en retrouvant le sens de la combinaison, de la limite, du seuil et du repère.

Un territoire d'aventure

«Le processus de l'être – ou l'essence de l'être – est d'emblée manifestation, c'est-à-dire épanouissement en site, en monde, en hospitalité» (Levinas, Urbanisme de l'autre monde). Cette hospitalité est aussi une ouverture, une béance, une clairière, un entre-deux. C'est cet espace-là qu'il convient d'habiter¹⁶.»

L'espace public que nous envisageons pour les territoires périurbains bordelais s'apparente donc à un espace libre et ouvert, dominé par l'élément végétal et, par conséquent, en rupture avec l'espace traditionnel des rues et des places du centre-ville, cadré, minéral et souvent saturé.

Des constructions éparées en guise de façade, des chemins tortueux en guise de trottoirs, des herbes folles en guise de bitume... la liste est longue des changements que suscite un tel espace public vis-à-vis de celui dans lequel on a coutume d'évoluer. Mais nous n'avons pas seulement affaire à des changements de nature et d'échelle. L'espace public se caractérise avant tout par le fait qu'il est appropriable. C'est donc d'abord sur le plan des pratiques qu'il se distingue. En effet, la pratique des espaces publics de centre-ville est directement liée à la présence du bâti qui le délimite et à sa nature (habitat, commerce, équipements...). Qu'il soit espace de parcours et de liaison ou espace de pause et de détente, il est incontournable et inévitable, on y est par la force des choses immergé. Ce lien étroit entre l'espace public et son cadre bâti est réciproque : l'affectation dominante d'un quartier, selon qu'il s'agisse par exemple d'habitat ou de commerce, détermine le niveau de pratique et d'agrément d'un espace et inversement, la requalification d'un espace public peut influencer sur la destination et l'usage des constructions qu'il met en scène.

En milieu périurbain, nous l'avons vu, la situation est tout autre. L'espace public doit s'adapter à ce contexte particulier où les délimitations matérielles claires ont disparu, où les hiérarchies spatiales sont invisibles, où les distances, peu appréciables, se sont considérablement accrues, où les amplitudes visuelles se sont élargies... L'espace public périurbain sera identifiable moins

16. Thierry Paquot et Julien Damon, «Exclusion et solidarité», *Urbanisme* n° 288, p. 60.

comme forme homogène et visible que comme système complexe de relations combinées et ouvertes, de flux et de territoires. Il existera davantage par ses usages, ses qualités propres, par la nature même de ses terrains, leur topographie, leur esthétique paysagère que par la nature de son cadre bâti environnant.

Toutefois, les terres communes ne figurent pas un milieu indépendant du reste de la ville. Le dialogue doit être recherché. Les particularités de tel ou tel contexte influenceront sur la définition préalable des tracés et des surfaces des terres communes ainsi que sur la nature des pratiques qu'elles pourront accueillir. À l'inverse, leur présence aura pour effet de valoriser les zones qu'elles traversent, de redonner de l'importance à un patrimoine architectural ou urbain oublié ou méconnu (grandes friches industrielles, cité de logement remarquable...), et plus globalement, de renforcer la structuration urbaine.

Si les terres communes se présentent comme un territoire relativement déconnecté d'un «endroit» de la ville, car elles ne feront essentiellement que croiser, passer à côté, derrière ou entre les éléments construits, et rarement devant, elles ne devront pas pour autant devenir un espace confidentiel que l'on emprunte parce qu'on «veut bien l'emprunter». Il doit y avoir une certaine inéluctabilité quant à leur pratique. Elles doivent être pensées comme un espace de déplacement supplémentaire et être présentes, visibles et accessibles au sortir de son domicile, de son lieu de travail, de loisir ou de consommation... Il est pour cela crucial qu'elles irriguent suffisamment en profondeur le territoire, qu'elles créent le plus possible de connexions, de ramifications, entre deux lotissements, entre un lotissement et un centre commercial, entre une zone d'activité et des terrains de sport...

Les déplacements dont nous parlons sont principalement pédestres et cyclistes. Ils doivent être envisagés comme des solutions alternatives à l'usage exclusif de la voiture et à terme, pouvoir pour les courtes distances le compléter, voire le concurrencer. Souvent, le temps qu'il faudrait pour relier à pied ou à vélo deux lieux quotidiennement pratiqués et relativement proches est équivalent à celui qu'il nous faut en voiture par les routes et les autoroutes aux détours innombrables et au trafic souvent dense. Les terres communes doivent pour cela offrir un agrément et une facilité d'usage à même de nous dissuader de choisir la voiture.

Toutefois, il ne s'agit pas de mener une lutte contre l'automobile. La fréquentation urbaine est liée à la présence conjointe des circulations motorisées et piétonnes. Il ne faut donc pas couper la voiture ou les transports en commun des terres communes, c'est pourquoi il peut être pertinent de créer des routes secondaires pouvant les traverser et les distribuer depuis l'intérieur. Il ne s'agit pas d'ajouter à la ségrégation des espaces construits une ségrégation des espaces de circulation. L'intérêt est que les modes de circulation coexistent, se croisent et se combinent de façon équilibrée et harmonieuse.

L'usage des terres communes reste donc à définir. Comme on vient de le voir, elles devront assurer un rôle de liaison et de parcours simple, mais elles existeront surtout par les nouvelles fonctions qu'elles sauront faire émerger. Elles sont à envisager comme l'espace nécessaire à quelque chose qui n'existe pas encore mais qui peut exister. L'objectif est de faire des terres communes un territoire habité.

Les terres communes possèdent des qualités et des échelles d'espaces que le centre-ville ne peut offrir. En ce sens, elles peuvent être vecteur d'un élargissement et d'un enrichissement de la pratique périurbaine et accueillir des activités nouvelles (occasionnelles mais aussi quotidiennes). La ville tout entière pourrait alors s'assouplir et mettre à disposition de ses habitants des lieux ressources capables de faire émerger ou réémerger, loin des cadres institutionnels, de nouveaux types de relations à l'espace périurbain, de nouvelles modalités d'occupation des sols, où pourraient naître d'inattendues créations culturelles et sociales. Les habitants pourraient à nouveau vivre de l'entreprise urbaine. Les terres communes peuvent devenir le lieu d'une véritable invention humaine, le lieu de réalisation sociale des mutations urbaines en cours. Lieu de rencontre et d'échange, de prise de responsabilité, lieu d'invention de rapports sociaux actifs, les terres communes ont pour objectif de développer un sentiment d'appartenance collective à la ville et de promouvoir une culture urbaine partagée.

Les terres communes sont composées en majeure partie d'espaces non construits, d'espaces verts. Ces derniers peuvent donc

assurer un rôle de respiration, à la manière des parcs et jardins dans la ville centre. Mais, à cette fonction purement hygiénistes, peut s'ajouter une fonction symbolique et psychologique d'évasion. Ce caractère d'évasion tient à l'échelle importante et à la grande diversité des délaissés ainsi qu'à leur aspect de contrées sauvages non domestiquées. Ces espaces ont la capacité de nous plonger dans un « envers » de la ville vécue, dans un univers parallèle et étranger, pour ne pas dire étrange.

Ici, l'espace vert ne se réduit plus à un équipement public, mais au contraire à un environnement public. Les terres communes peuvent permettre de valoriser le patrimoine vert existant et souvent méconnu (zones de palus, coteaux de la rive droite...) et de révéler l'orographie et la géographie peu perceptible de l'agglomération (reliefs, nature des sols, réseau hydrographique...).

Champs, prairies, vergers, potagers, friches, clairières, collines, vallées, chemins, sentiers, ruisseaux et forêts... vocabulaire traditionnellement rural peuvent alors enrichir le vocabulaire urbain déjà connu des rues, places, jardins et squares...

La dimension d'évasion qui se dégage des terres communes permettrait en partie de répondre à la demande croissante d'une population, de retrouver des liens corporels avec la nature, avec l'espace sensible, avec le temps qui passe, avec la matière tangible et « authentique ». Une demande que l'on décèle notamment à travers l'essor du tourisme vert ou écologique, de la pratique du vélo, du roller et de la marche, ou à travers l'engouement pour le patrimoine... Ce besoin d'évasion semble être la conséquence de l'urbanisation actuelle des modes de vie. De plus en plus de gens habitent, travaillent et consomment dans les agglomérations urbaines et s'y sentent bien souvent prisonniers. Face à ce qu'ils perçoivent comme une fatalité de la ville, ils revendiquent un droit à des espaces urbains calmes et apaisants où ils pourraient se ressourcer, « prendre l'air », des espaces qui leur permettraient momentanément d'échapper à cette fatalité. Or, ces espaces existent déjà. Sans le savoir ou plutôt sans les voir, ils côtoient à quelques mètres de leur domicile des territoires aux airs de campagne, une nature brute et généreuse qui serait capable de pallier ce manque d'espace ressenti. Dans un contexte où nous pouvons désormais communiquer en temps réel avec le monde entier et virtuellement

y voyager, il est curieux de constater qu'il existe dans nos villes un exotisme de proximité, un ailleurs insoupçonné, fait de prés à moutons, de champs de coquelicots, mais également de collines pelées aux allures de volcans éteints, de sous-bois évoquant les contes de fées ou encore de plans d'eau rappelant le paysage des lacs canadiens... La richesse des terres communes se situe peut-être là : dans leur capacité à nous faire redécouvrir le local.

«Les étendues secrètes à découvrir, elles étaient là, sous ses yeux, inconnues de ceux-là mêmes qui les traversaient quotidiennement et souvent de ceux qui les habitaient : incompréhensibles espaces désarticulés de ce qui n'était plus une géographie et qu'il faudrait bien essayer. Bien inconnues, ces contrées, et secrètes, oui vraiment. C'est autre chose que le forfait Lima-Titicaca-Machupicchu ou les châteaux de la Loire¹⁷.»

De ce point de vue, il paraît crucial de préserver ce caractère de «zone» sauvage, mystérieuse et secrète appelant la découverte, l'exploration et l'aventure. Une zone à entreprendre, à arpenter, et qui ne se laisse pas saisir d'emblée. Il s'agit précisément de préserver cette possibilité que permet la friche d'être en présence de l'ailleurs tout en restant à proximité de lieux quotidiens.

On retrouve cette idée d'aventure humaine au sein des délaissés urbains ou périurbains dans plusieurs romans de science-fiction parmi lesquels on peut retenir *L'Île de béton* et *L'Ultime Cité* de J.G. Ballard et *Stalker* (titre d'origine : *Pique-nique au bord du chemin*) des frères Strougatski (devenu célèbre depuis son adaptation à l'écran par Andreï Tarkovski).

«Dans un de ses meilleurs romans – *L'Île de béton* –, J.G. Ballard fait d'un terrain vague d'autoroute l'histoire qu'il nous raconte. Un automobiliste fortuné (il conduit une jaguar) exerçant la profession d'architecte s'y retrouve pris au piège après un accident survenu sur la voie rapide de banlieue.

L'automobiliste a dévalé le remblai et le conducteur, blessé, n'a pas pu remonter la pente. Isolé au milieu d'un entrelacs d'infrastructures, il doit apprendre à survivre sur son île de béton. Le génie de Ballard réside ici dans la façon dont il parvient à renouveler avec une extrême sobriété et l'image du terrain vague et celle de la forêt du Moyen Âge. Ce qui caractérise le terrain

17. François Maspero, *Les Passagers du Roissy-Express*, Seuil, 1990, p. 14.



Pessac. Ancienne décharge communautaire, couverte et assainie depuis 1992 (captage et incinération des biogaz), NGF 75m (point le plus haut de la rive gauche de la Garonne)



Pessac. Sous-bois, quatre érables *Acer negundo*

Floirac. Ancienne carrière transformée en lac

vague où échoue notre automobiliste, c'est d'abord son isolement. Il n'est pas rattaché par des cheminements praticables au reste du territoire. Et l'accident explique seul le saut effectué d'une rive à l'autre. Contrairement à d'autres époques, le terrain vague ne fonctionne donc plus comme une pièce juxtaposée au pavillon et à l'usine autorisant toutes sortes de circulations entre ces domaines, mais comme un délaissé inaccessible coincé dans un nœud autoroutier. Le nouveau solde produit par la transformation de la périphérie est donc apparemment devenu à la fois inutile et inabordable.

Cela étant, plusieurs aspects de l'île de béton indiquent nettement une continuité de manifestations et d'usages. Elle comprend de nombreux vestiges d'activités disparues – un cinéma, un abri antiaérien, une casse automobile – mêlés à des résurgences de nature végétale "sauvage". Et la survie du naufragé s'organise grâce à ces ressources. On trouve donc là l'idée d'un terrain vague fonctionnant comme une petite base de repli dans un processus de reconquête d'une certaine autonomie de subsistance. Pourvu que l'espace ne soit pas trop surveillé et réglementé dans ses usages et qu'il continue d'offrir ces quelques débris d'industrie et de nature recyclables en habitat rudimentaire, il peut s'avérer utile.

Pendant, dans l'histoire racontée par Ballard, un autre thème rencontre celui-ci. Comme dans plusieurs récits venus du Moyen Âge, un parcours initiatique est intriqué à une odyssée spatiale. La sortie, volontaire ou involontaire, du monde humanisé conditionne la récupération de puissances vitales que la société avait détournées ou mises en sommeil. Le chevalier d'hier rencontrait généralement ce "dehors" au cours d'un long périple à travers la forêt. Après s'être perdu, avoir souffert du froid et de la faim, affronté mille dangers, il finissait par découvrir en lui, quelquefois aidé d'un ermite, les forces insoupçonnées qui allaient lui permettre de surmonter tous les périls. La part de lui-même qui avait été anesthésiée par le "confort" de la vie sociale se remettait ainsi à vivre.

Ballard nous propose en fait une version moderne de ce parcours initiatique : le terrain vague y remplace la forêt mais se présente comme elle à la manière d'un "dehors". De plus, le naufragé de la route y rencontre deux pseudo-ermites qui, après l'avoir soumis à de rudes épreuves, acceptent finalement une sorte de cohabitation qui s'avère pour lui fructueuse. Le sentiment d'usure qu'il ressentait devant sa vie normale s'efface au fur et à mesure qu'il renoue avec une forme d'existence frusque et primitive, où il ne peut plus compter que sur ses propres forces pour survivre. Le renouveau physique et spirituel qu'il expérimente finit même par lui faire différer volontairement sa sortie de l'île.



Sous une forme épurée et en quelque sorte spiritualisée, le terrain vague se perpétue ici comme une arène de repli et de recombinaison des forces dans un processus de résistance. À l'heure où la ville, les banlieues et les paysages sont de plus en plus souvent associés à l'idée de projet, souvenons-nous que l'espace existe encore là où le plan s'arrête. Et qu'il n'y a sans doute de civilisation possible que si un dehors subsiste : forêt, île déserte ou île de béton. Il faut au naufragé son morceau de terre. Il faut pouvoir recommencer¹⁸. »

18. François Béguin, «Vagues, vides, verts», *Le Visiteur* n° 3, Automne 1997, p. 67, à propos du roman *L'Île de béton* de J.G. Ballard, Calman-Lévy, 1974.



Pessac. Échangeur n° 15

« Ce fut à ce moment-là, peu après avoir quitté l'échangeur par un escalier de secours, que Halloway rencontra le premier des étranges monuments qu'il devait découvrir par la suite dans toute la ville. En débouchant de la sortie pour piétons, il remarqua un parking transformé en dépôt d'ordures municipal. Pneus usagés, déchets industriels et appareils ménagers abandonnés formaient une moraine mangée par la rouille. Et, dressée en son centre, culminant à près de vingt mètres, une pyramide de postes de télévision, construite avec énormément de soin et un sens avancé de la géométrie. Ils étaient à peu près un millier, alignés flanc contre flanc, l'écran dirigé vers l'extérieur, et la combinaison des différents modèles formait sur les parois étagées de l'édifice des motifs éminemment décoratifs. Toute la structure, de la base au sommet, était envahie par les aulnes sauvages, la mousse et les épineux ; un nuage de baies enflammées cascadaient de haut en bas.

Halloway contempla fixement les rangées de postes, pyramide d'yeux morts dans leurs coffres mangés par les vers, tels les œufs d'un reptile vorace attendant de naître des globes aveugles incrustés dans cette matrice de matière organique pourrissante. Un certain nombre d'entre eux, éventrés par les aulnes, révélaient leurs circuits internes. Fils électriques verts et jaunes, condensateurs et

modulateurs bleus, mêlés aux baies rouge vif des épineux, ordres rivaux d'une nature fantasque à nouveau confondus après des millions d'années d'évolution séparée.

À moins de cinq cents mètres, sur une piazza, entre deux immeubles de bureaux, Halloway trouva une seconde pyramide. De loin, on eût dit un bûcher funéraire en métaux de récupération : des centaines de machines à écrire, de télex, et de photocopieuses pris dans les bureaux de la piazza élevaient un monument à la mémoire des générations d'employés et de secrétaires qui avaient travaillé là. D'étroites terrasses s'étagaient les unes au-dessus des autres et l'entassement des machines à écrire formait d'ingénieuses colonnes baroques. Des plantes grimpanes aux couleurs éclatantes, clématites griffues, chèvrefeuille aux fleurs roses et jaunes, s'entortillaient autour des colonnades de métal, et les vives couleurs de leurs pétales illuminaient ce mémorial de rouille. Halloway gravit un escalier de fichiers qui le conduisit sur la terrasse supérieure de la pyramide. De tous côtés, dans les rues voisines et



sur les zones piétonnes surélevées par rapport à la piazza, une extraordinaire végétation avait pris racine. Dahlias, boutons d'or et tournesols fleurissaient dans les fissures du dallage et dans les urnes ornementales de l'entrée des immeubles. Sur trois cents mètres, l'avenue avait été dégagée de toutes les voitures et un champ de coquelicots jaillissait de l'asphalte fendu. Ces fleurs funèbres faisaient un tapis rouge sang devant la rangée d'hôtels, comme en attente de quelques visiteurs démoniaques. Le mystérieux et prodigue jardinier avait sélectionné ça et là une voiture individuelle pour en défoncer le pare-brise et les vitres, et peupler l'habitable de fleurs. Bariolées comme une explosion dans un magasin de peinture, les fleurs bleues et rouge carmin, les feuilles jaunes se pressaient à la place des vitres absentes, se mêlaient aux tournesols inclinés et aux lianes qui encerclaient le toit et la grille du radiateur¹⁹. »

19. «L'ultime cité», nouvelle parue dans le roman *Appareil volant à basse altitude*, J.G. Ballard, éd. Denoël, 1976, p.32-34.



«Vous comprenez, dit Valentin, nous fouillons la Zone depuis vingt ans, mais nous ne connaissons même pas un dixième de son contenu. Quant à l'influence que la Zone exerce sur l'homme... Tenez, à propos, il nous faudra introduire ici dans notre fabrication un autre groupe, le quatrième. Ce ne sont plus des objets, mais des influences. Ce groupe est honteusement peu étudié, bien qu'à mon point de vue il y ait plus qu'assez de faits accumulés²⁰.»



Photogrammes du film *Stalker*, d'Andrei Tarkovski, URSS, 1979

20. *Stalker*, Arcadi et Boris Strougatski, éd. Denoël, rééd. 1981, p.158.

Il faut associer aux *terres communes* des activités qui produisent, cultivent et entretiennent l'espace libre et ouvert. Des activités qui puisent leur raison d'être dans l'existence même de cette « zone » transformée en espace public.

Dans la continuité des pratiques déjà repérées *in situ*, il est possible d'envisager des activités libres et spontanées, qui pourraient concerner l'ensemble du territoire des *terres communes* : simple espace de déambulation, terrain de jeu pour les enfants, espace d'entraînement pour les coureurs à pied, espace de détente pour les promeneurs, de découverte et d'aventure pour les randonneurs...

On peut aussi imaginer que puissent se greffer autour de ces activités, selon la nature et la qualité des terrains, d'autres activités plus programmées et collectives ou destinées à accueillir du public et pouvant également permettre à certaines personnes de vivre des terres communes : jardins familiaux et d'insertion, guinguettes, fermes enfantines...

Toutefois, il n'est évidemment pas question de geler l'ensemble des espaces identifiés comme délaissés. Tous n'ont pas vocation à rester libres. Il faut sélectionner des espaces stratégiques de façon à maintenir ou créer des continuités, ménager des terrains de respiration suffisamment vastes, clairières ou prairies, et conserver certains lieux aux qualités particulières. Il s'agit d'opérer à une composition harmonieuse et équilibrée des terres communes, c'est-à-dire être strict là où elles sont en nombre restreint, et souple là où elles sont en abondance.

Des terrains pourraient être rendus aux cycles de l'urbanisation. Mais il est aussi permis d'envisager des activités professionnelles et rémunératrices au sein des *terres communes* : exploitations agricoles (champs de pâturage et de cultures diverses), exploitations viticoles, pépinières... Ces activités, en assurant un rôle de continuité et de liaison (servitudes de passage) continueraient de participer au projet d'espace public périurbain.

À terme, le système d'espaces publics ainsi mis en place peut constituer, avec des pouvoirs publics volontaires, le préalable à un plus vaste projet de reconquête des délaissés périurbains. Les *terres communes* dont chaque espace aura pu être « testé » par les activités précitées, pourront devenir le support à des interventions plus importantes et l'armature territoriale pour de nouveaux équi-

pements publics à vocation sociale (centre d'animation, maison de quartier...), culturelle (théâtre, musée, atelier de création, résidence d'artistes...), éducative (écoles, crèches...) ou sportive. Les équipements publics et les terres communes, dans un effet de valorisation réciproque, permettraient aux différentes collectivités de l'agglomération de mener conjointement une politique d'aménagement public géographiquement équilibrée et cohérente.



Guinguettes sur les bords des multiples
esteyes, jalles et ruisseaux

Terrains de jeux pour enfants avec légende
«usages possibles des terres communes»

Exploitations agricoles

Jardins familiaux

Faisabilité

Du repérage initial, qui présentait un état potentiel et abstrait des terres communes, il s'agit maintenant de passer à un état réajusté aux différentes réalités du terrain. Les délaissés doivent faire l'objet d'une double étude dont le recoupement déterminera leur aptitude à intégrer le système global des terres communes.

Pour être opératoire, ce travail nécessiterait une analyse plus fine et détaillée basée sur un relevé du terrain plus approfondi et une prise en compte plus vaste de l'information. Je me limiterai ici à élaborer une méthode de travail, à faire état des différentes étapes du processus de définition d'un système réajusté des *terres communes* et à illustrer chaque étape de façon simplifiée.

1. Étude des potentialités foncières et réglementaires

La première étude consiste à traiter les données objectives appliquées à chaque terrain. *Quel est son statut foncier (propriétaires) ? Quel est son statut réglementaire (Plan d'occupation des sols) ? Fait-il l'objet d'un classement particulier (Espaces boisés classés, Zonnes naturelles protégées, périmètres de protections, zones sensibles...) ? Fait-il l'objet d'un projet urbain particulier (inscrit au schéma directeur, ZAC...) ?*

Le croisement de ces informations permettra de mettre en lumière les différentes temporalités à l'œuvre et le niveau de maîtrise foncière publique. L'enjeu est d'aboutir à une carte identifiant le degré de stabilité ou de mutabilité des espaces et de repérer « des points durs, complètement stables » qui permettront d'ancrer le système. On distinguera, par niveau décroissant de stabilité :

Les terrains « stables », cumulant les trois conditions suivantes : propriété publique ou assimilée (État, métropole, communes, grandes entreprises, bailleurs...); inscription en zones naturelles et inconstructibles (NB, NC, ND sur les Plans d'occupation des sols des communes); et classement en Espaces boisés classés. On identifie aussi comme critère de stabilité d'un terrain son caractère d'espace résiduel (emprises non traitées et *a priori* non constructibles des grandes infrastructures de transport...).

Les terrains « maîtrisables », remplissant au moins une des trois conditions précitées.

Les terrains « à négocier », correspondant à des propriétés privées et classées en zone U (zones urbaines) ou NA (zone d'extension urbaine).

2. Étude des espaces « d'intérêts »

Cette étude se fonde sur une approche qualitative des délaisés. Elle est indépendante de l'étude précédente.

Ces terrains, quel que soit leur statut administratif ou juridique, devront impérativement faire partie du système final des terres communes, car ils présentent des caractéristiques à même de l'enrichir et surtout de constituer son armature.

On peut retenir :

Les grands espaces naturels faisant le plus souvent partie de la charpente paysagère de l'agglomération, inscrits au nouveau SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) en tant qu'espaces à protéger et à valoriser :

- les grandes forêts des Landes girondines (principalement à l'ouest de l'agglomération),
- les espaces naturels majeurs insérés dans le tissu urbain (anciennes coulées vertes),
- les zones humides et les champs d'expansion des crues (Bordeaux-Nord/Bruges, Villenave-d'Ornon),
- les coteaux de la rive droite,
- et les esteys, jalles et ruisseaux.



Séance de jardinage urbain sur un terrain vague du quartier Belcier (Bordeaux). Organisé par les associations "Bruit du frigo" et "Jardins d'aujourd'hui"

Les lieux remarquables, correspondant le plus souvent à de petits espaces singuliers de qualité, symboliques de l'urbanisation périurbaine et à même de fonder l'identité des terres communes. On peut citer à titre d'exemple l'échangeur 15 de la rocade, les anciennes carrières de Lormont, une zone d'activité inachevée à Mérignac, ou encore un terrain de tennis oublié au cœur d'un îlot industriel à Bègles...

Ces espaces feront l'objet d'interventions particulières.

Les espaces d'équilibre, situés dans des zones à dominante résidentielle et pauvres en espaces naturels publics. Ces espaces ont pour fonction d'équilibrer et d'harmoniser la répartition géographique des terres communes.

3. *Ébauche de la carte des terres communes*

La superposition des deux cartes précédentes permet de dégager une cartographie des délaissés plus adaptée aux réalités (administratives, juridiques et qualitatives) du contexte et donc plus à même de servir de base à l'élaboration d'une matrice d'espace public.

Tous les terrains faisant partie des espaces d'«intérêt» sont conservés.

Parmi ceux qui n'en font pas partie, les terrains «stables» sont également conservés, les terrains «à négocier» sont écartés et les terrains «maîtrisables» sont, selon les cas, conservés intégralement ou partiellement ou écartés.

Cette nouvelle cartographie des délaissés doit être maintenant complétée par les espaces publics (parcs et jardins publics, aires sportives accessibles, pistes cyclables...) ou en projet et par les liaisons à créer pour relier les terrains entre eux et aux espaces majeurs de la ville (centre-bourg, zones résidentielles, centres commerciaux, arrêts du futur tramway...).

La carte qui suit montre l'ébauche d'une première matrice d'espaces publics où les délaissés sélectionnés sont présentés de façon indifférenciée. Une carte plus détaillée, commentée et intégrée dans son contexte urbain figure plus loin p. 146-147.

Pérennisation

« La véritable fonction du projet urbain, c'est de produire du temps, de la continuité, de la régularité, d'établir la forme des espaces publics et de fournir un contexte à l'architecture... La ville a besoin de règles. Sans règles, aucune transgression n'est possible²¹. »

La reconnaissance des terres communes comme espaces publics potentiels et éléments de structuration périurbaine suppose avant toute chose leur pérennisation dans l'espace et dans le temps. Il est en effet primordial d'affranchir ces espaces de leur temporalité incertaine et fluctuante afin qu'ils ne soient plus soumis aux contingences économiques du marché et aux aléas de la gestion privée. C'est aussi l'opportunité pour la ville de retrouver la maîtrise de son foncier.

Il faut alors avoir recours à des modes réglementaires de stabilisation et les adapter à chaque situation.

Déclaration d'utilité publique

Le niveau d'impact d'un tel projet est équivalent à celui par exemple du tramway. Il porte en lui la capacité de changer en profondeur le visage et le vécu de l'agglomération et concerne potentiellement l'ensemble de ses habitants. C'est pourquoi ce projet doit être préalablement déclaré d'utilité publique. C'est seulement à cette condition qu'il devient envisageable. En effet, la complexité et la diversité des mesures à mettre en œuvre pour le réaliser nécessitent tout le poids d'une autorité publique appropriée.

Inscription au schéma directeur de l'agglomération et aux différents plans d'occupation des sols des communes concernées

L'ensemble de ces espaces devront être déclarés inconstructibles et le cas échéant inscrits à la liste des espaces boisés classés.

Pour les terrains appartenant aux différentes collectivités locales et territoriales (État, région, département, CUB, communes, syndicats intercommunaux...), la question de leur maîtrise foncière ne se pose pas. Toutefois, la principale difficulté est ici de

21. Bernart Huet cité par Francis Cuillier, *Les Débats sur la ville*, vol. 2, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, éd. Confluences, 1999, p. 15.

faire pleinement adhérer l'ensemble de ces collectivités au projet. Car dans la mesure où celui-ci s'inscrit dans une dimension intercommunale et n'est pertinent que dans sa capacité à faire réseau et dans l'interdépendance de ses espaces, le refus ne serait-ce que d'une seule commune lui serait préjudiciable. En effet, on imagine assez mal que puisse exister une coupure, un blanc dans le système des terres communes.

Pour les terrains privés, plusieurs mesures peuvent être appliquées en fonction de leur niveau d'importance dans le dispositif des terres communes :

Droit d'expropriation pour les terrains devant être rapidement acquis.

Droit de préemption totale ou partielle pour les terrains devant être à terme acquis. Celui-ci peut être accompagné de mesures incitatives, comme une exonération des taxes foncières pour les propriétaires sur une période de dix ans, à l'issue de laquelle ces derniers devront, en cas de non-restitution, s'acquitter de l'arriéré.

Servitude d'usage pour certains terrains en échange d'un entretien par les services des municipalités concernées, voire par l'Office nationale des forêts quand le terrain présente des qualités forestières particulières (conventions public/privé à élaborer).

Servitude de passage pour les terrains devant être simplement traversés.

La pérennisation du projet des terres communes peut également être garantie par les effets induits de leur présence sur l'environnement bâti. Les secteurs actuellement dévalorisés et les terrains à faible pression foncière occuperaient dès lors des positions stratégiques et, la valorisation du contexte urbain entraînant souvent une dynamisation économique, prendraient de la valeur et deviendraient attractifs.

Si le contexte urbain immédiat des terres communes doit évoluer, il apparaît important d'orienter cette évolution vers la recherche d'un dialogue entre espaces construits et espaces ou-

verts. Ces derniers doivent permettre de mettre en scène les zones construites alentours comme les rues permettent de faire exister un îlot bâti en centre-ville, l'enjeu étant ici de recomposer un paysage urbain. Il s'agit de traiter les seuils, les limites, les interfaces, afin de favoriser la lisibilité et la visibilité des terres communes, et plus globalement de clarifier le repérage urbain. La perception des terres communes passe par la tenue et l'organisation de la diversité des paysages construits alentours (densification des abords, constitution de fronts bâtis, mixité programmatique...).

Évolutivité

Le projet des *terres communes* ainsi mis en place n'est évidemment pas figé et définitif. Sa pertinence dans le temps passe par sa capacité à se développer et s'enrichir de nouveaux espaces, de nouvelles ramifications. Les terres communes jouent un rôle de structuration pour les territoires périurbains actuels mais doivent également fournir les tracés fondateurs des futures zones à urbaniser.

Si le système actuellement défini des *terres communes* provient des résidus de l'urbanisation périurbaine, cela ne signifie pas pour autant que la démarche que j'ai ici adoptée (celle qui consiste à partir du reste), doit être érigée en principe et reproduite dans vingt ou trente ans. Les extensions possibles du système doivent désormais être le fruit d'une volonté collective et présider aux futurs projets urbains ou d'aménagements (inscription aux cahiers des charges pour les opérations de création de lotissements pavillonnaires, de ZAC, de zones commerciales ou d'activités...).

Autonomisation

Le projet des terres communes pose le problème de la gestion et de l'entretien du vaste territoire qu'elles représentent, dont la collectivité ne pourra supporter seule le coût. Plusieurs hypothèses peuvent être ébauchées afin de contribuer à minimiser ce coût et à développer une politique de gestion durable et efficace. D'une part, la ville n'est pas contrainte de devenir systématiquement propriétaire de l'ensemble des terrains. Comme on vient de le voir, certains d'entre eux peuvent demeurer privés tout en faisant l'objet d'un droit de passage ou d'usage. D'autre part, la gestion et l'exploitation de certains espaces aux qualités forestières particulières peuvent également être confiées à des organismes publics ou à des sociétés privées dont c'est la compétence (Office national des forêts, Société forestière de la Caisse des dépôts et consignation...).

À ces enjeux économiques s'ajoutent des enjeux d'ordre écologique : dès l'instant où l'on choisit de s'intéresser à ces espaces et à leurs qualités, dès l'instant où l'on décide de les ouvrir à l'appropriation du public, on les expose automatiquement à certains dangers, à certaines dérives (dégradations, usages inappropriés...). Des modes de protection et de préservation doivent alors être envisagés dès le départ.

Mais, plus globalement, c'est une nouvelle politique, une nouvelle philosophie de l'aménagement des villes et de gestion du bien public qui est à élaborer. Il s'agirait de faire admettre l'idée que la ville puisse en quelque sorte « abandonner » une partie de son territoire à la fois aux processus de reconquête naturelle (afin de préserver et de développer une nature brute et sauvage) et aux initiatives des habitants. L'abandon est ici un projet. Il est à envisager non pas comme le signe d'un désengagement ou d'une démission publique, mais au contraire comme un acte courageux, responsable et nécessaire (on abandonne l'idée de spéculation foncière sur ces terrains), comme la plus grande forme d'attention et de respect que l'on peut porter à ces espaces. Il s'agit précisément de programmer l'autonomisation progressive des terres communes.

Abandonner donc une partie des *terres communes* aux habitants en leur donnant la possibilité de réinventer, dans la proximité, des formes nouvelles de solidarité et d'espace social. L'objectif est de

faire émerger, notamment par l'abandon de la notion de propriété individuelle, un lieu qui laisse une place prépondérante à l'appropriation libre et spontanée, à l'autogestion, à l'autodéveloppement... Dans ce sens, il est souhaitable de construire de nouvelles dynamiques entre public et privé sous forme par exemple de conventions ou de partenariats actifs. Des terrains pourraient être ainsi prêtés à des associations ou à des particuliers pour des programmes de jardins familiaux, de guinguettes, d'exploitations agricoles, de campings privés..., en échange de l'entretien des terrains eux-mêmes, de leurs abords et éventuellement d'autres terrains.

Le projet d'autonomisation des *terres communes* ne concerne pas la totalité des terrains. Il s'agit d'identifier les espaces à même d'être « abandonnés » soit aux dynamiques naturelles, soit à l'usage libre des habitants. Ce travail doit s'appuyer sur une classification et une hiérarchisation de la totalité des espaces des terres communes. Un travail qui doit s'effectuer terrain par terrain, en fonction de leur position dans le réseau, de leur état actuel (échelle, nature du sol, stade végétal...), de leurs singularités (richesses paysagères, pratiques en place...).

Les terres communes peuvent se structurer en quatre typologies spatiales opératoires.

Les espaces à aménager (à titre d'exemple, cf. photos ci-contre). Ils sont choisis pour leur position stratégique ou pour leur qualités paysagères. Ils feront l'objet d'aménagements publics spécifiques (cf. *infra*). Ces espaces doivent servir à instaurer et asseoir l'identité des terres communes et fonctionner comme des centralités, des points forts dans le système. Ils se présentent comme des pôles de concentration d'activités, comme des points de rencontre, de convergence.



Le lac à Floirac

L'échangeur 15 de la rocade à Pessac

Le rond-point à Mérignac

La ferme à Bègles

Le promontoire naturel à Bassens

Les espaces naturels à conserver ou à développer (forêts, prairies, marais, rivières, coteaux...). Ces espaces ne nécessitent pas un entretien régulier, à l'exception des sentiers et des chemins, ils correspondent aux espaces pouvant être abandonnés aux dynamiques naturelles. Seules des coupes d'arbres peuvent être occasionnellement pratiquées par des personnes désignées et compétentes. L'objectif à terme est de laisser se reconstituer une nature brute, et de créer un maillage écologique à l'échelle de l'agglomération permettant une libre dissémination des espèces végétales et une libre circulation des espèces animales.

«Un terrain est en "déprise" lorsque cesse de s'y exercer une activité contraignant la nature à ne pas s'exprimer librement. L'activité cessant, les paramètres actuels du milieu : sol dans son état, eau (du sol et des précipitations) dans son état, atmosphère dans son état, permettent l'installation immédiate d'espères pionnières. Ces espèces, dont la durée de vie est courte (annuelles et bisannuelles), préparent le terrain à d'autres plus pérennes (vivaces et jeunes ligneux) jusqu'à ce que le terrain se ferme. Il est alors impénétrable, occupé par un enchevêtrement qui protège les jeunes arbres de la prédation (rongeurs et cervidés). Ce stade armé précède la forêt, laquelle contraint progressivement les épineux à s'éloigner vers la lumière ou à disparaître. On estime à sept années le temps nécessaire pour fermer le sol, quatorze pour boiser de baliveaux trente à quarante pour qu'il se recouvre d'une forêt²².»





Bordeaux-Nord. Terrain en cours de colonisation végétale
Villeneuve d'Ornon. Une zone de marais
Bruges. Une forêt déjà constituée

Les espaces destinés à recevoir des usages non programmés, espaces pouvant faire l'objet d'une appropriation libre et spontanée par les habitants : espaces interstitiels, franges, certains champs ou petites forêts, choisis le plus souvent à proximité des zones résidentielles.

Et enfin **les espaces de liaison** existants ou à créer devant servir à connecter les précédents entre eux et au reste de la ville : espaces interstitiels les plus étroits (talus de la rocade, berges des rivières, parcelles traversantes inoccupées...), bords de rues ou de routes à requalifier, percées à effectuer à l'intérieur de zones résidentielles ou d'activités...

Concernant plus particulièrement les **espaces destinés à recevoir des usages non programmés**, si leur réussite passe par l'octroi d'une certaine liberté de manœuvre, d'une certaine autonomie d'action de la part des habitants, un accompagnement est tout de même nécessaire.

Un cadre réglementaire minimum et une charte d'usage doivent être préalablement définis, établissant par exemple :

Un coefficient d'usage des sols (nature de l'usage / surface du sol) à ne pas dépasser.

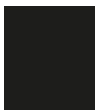

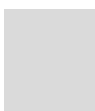
Un choix d'usages n'impliquant aucun bouleversement majeur des espaces (remblai/déblai, déforestation...) ainsi que les conditions de coexistence de ces usages. À titre d'exemple, on peut citer quelques types de pratiques envisageables : potagers, pâturages, cabanes de villégiature, terrains de jeux pour enfants, terrains de sport, guinguettes..., mais le soin est laissé aux habitants d'inventer les pratiques possibles de ces espaces en fonction de leurs besoins, de leurs envies...

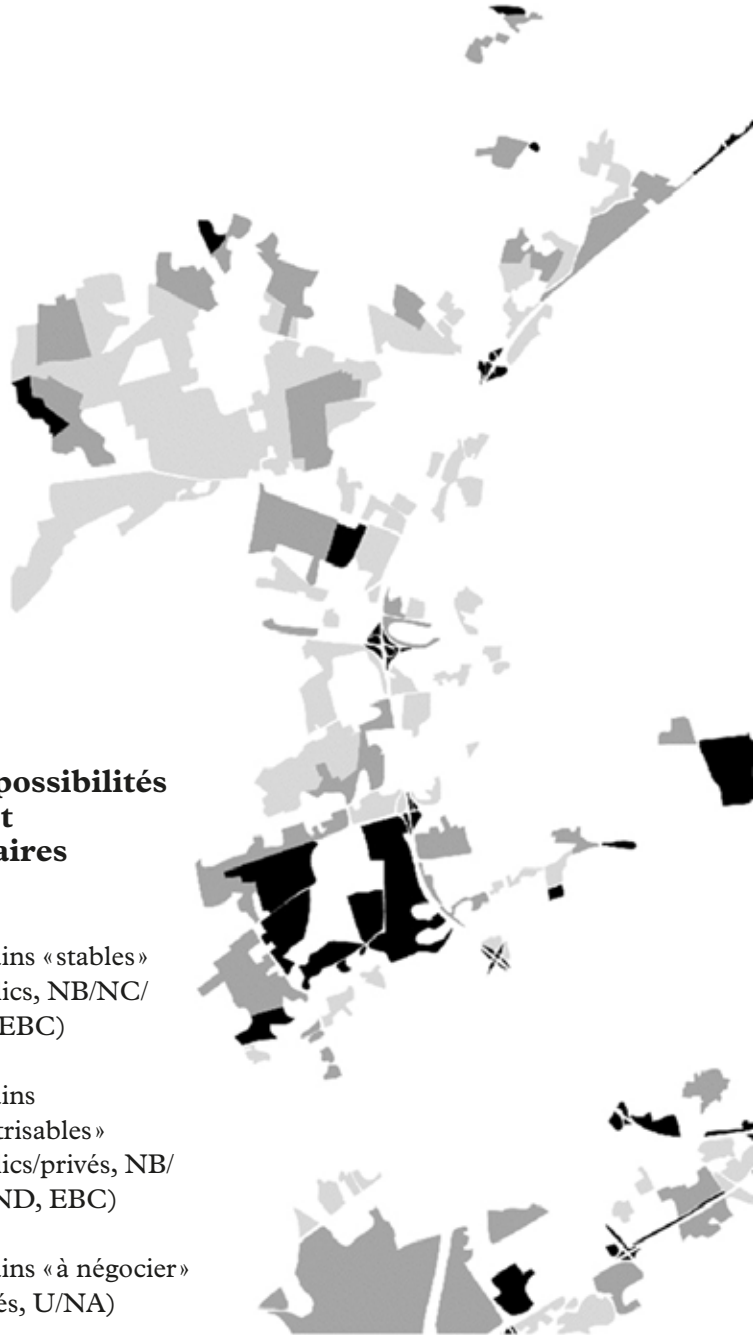
La possibilité d'ériger des constructions légères et démontables, d'utiliser des clôtures non opaques pour protéger les lieux individualisés...

Une réservation systématique de cheminements publics...



Carte des possibilités foncières et réglementaires

-  Terrains « stables »
(publics, NB/NC/ND, EBC)
-  Terrains « maîtrisables »
(publics/privés, NB/NC/ND, EBC)
-  Terrains « à négocier »
(privés, U/NA)





Phasage

L'autonomisation de ces terrains pourrait être menée et phasée de la façon suivante :

Années 1 à 3

Sur la base du premier repérage, l'organisme chargé de la gestion des terres communes démarre le travail d'acquisition foncière des terrains et met en place les premières conventions d'usages avec les propriétaires privés.

Mise en place d'un observatoire des délaissés, afin de les recenser, de les étudier, et de décider de leur rattachement éventuel au réseau initial des terres communes. Sollicitation de partenaires de terrains (centres sociaux, maisons de quartiers, associations, représentants d'habitants...) ainsi que de professionnels de la ville (architectes, urbanistes, sociologues, paysagistes, artistes, historiens, techniciens, élus...) en vue de constituer des équipes de travail sur le choix des espaces et leurs affectations, sur l'élaboration du cahier des charges, du règlement et de la charte d'usage...

Pendant cette période d'étude préalable, organisation d'événements publics sur certains terrains (pique-niques, fêtes, rencontres sportives, expositions d'artistes...).

Année 4

Mise en place d'une vaste campagne de communication : présentation publique du projet de terres communes dans les différentes communes de l'agglomération, sous forme d'expositions itinérantes, accompagnées de conférences et de débats...

Lancement de la première série d'appel d'offres (pour une première tranche d'espaces correspondant à une première phase du projet à titre expérimental), adressée prioritairement aux structures déjà organisées (centres d'animations, comités de quartiers, associations d'habitants existantes ou créées pour l'occasion) et dans un deuxième temps aux particuliers.

Année 6

Réception, examen et sélection des projets (comportant la nature de l'usage envisagé, sa localisation, ses besoins en espace, les constructions ou aménagements prévus...).

Parallèlement :

Réalisation des travaux d'aménagements liés à la pratique de la promenade et de la randonnée (cf. *infra*) pour marquer l'ouverture publique officielle des *terres communes* au public.

Marquage des terrains choisis afin de faciliter leur identification (par un fléchage et une délimitation sommaire, mais également par un travail de mise en scène événementielle et temporaire pouvant être confié à des plasticiens, des architectes ou des paysagistes...). Organisation de visites de reconnaissance sous forme de promenades-repérage collectives.

Année 7

Signature des contrats d'usages pour un prêt (éventuellement une location) de cinq ans renouvelable.

Lancement public du projet.

Années 8 et 9

Évaluation, réajustements éventuels du projet.

Année 10

Extension du projet à l'ensemble des espaces sélectionnés.

Dispositif

Le système abouti mais non définitif des terres communes (dans dix à quinze ans) comprendra les éléments suivants.

Les espaces délaissés issus de l'étude de faisabilité. La décomposition typologique des délaissés, énoncée plus haut, n'est pas représentée car, très souvent, un même terrain, voire une même parcelle, intégrera plusieurs typologies à la fois. Une grande forêt inscrite en espace naturel à conserver peut accueillir dans ses lisières, c'est-à-dire dans les zones de contact avec l'environnement bâti, des activités en lien avec la nature de cet environnement : jardins familiaux ou terrains de jeux pour enfants à proximité de secteurs résidentiels. De même, au sein d'un terrain voué à l'usage libre des habitants, il peut être important de préserver tel ou tel micro-espace naturel (bosquet, relief particulier...).

Il ne s'agit donc pas de sectoriser les terres communes, mais au contraire d'adapter les différentes affectations au regard de chaque terrain, en tenant compte de leurs particularités, de leurs potentialités, ce qui demande d'en avoir une connaissance approfondie et de savoir en mesurer tous les paramètres (superficie, qualité paysagère, topographie, nature du sol et du sous-sol, exposition, situation géographique, nature du bâti alentour...).

Ainsi, à travers la coexistence de plusieurs affectations au sein d'un même terrain, c'est-à-dire dans l'alternance et l'imbrication d'espaces vierges, d'espaces aménagés, et d'espaces à usages libres, les terres communes pourront garantir un certain niveau de mixité, condition essentielle à l'élaboration d'un espace public riche et dynamique.

J'ai donc choisi de représenter les délaissés par la photographie aérienne afin d'éviter l'emploi de codes graphiques qui les auraient certainement, à cette échelle-là, trop simplifiés et finalement trahis. Même si la lecture reste approximative, on peut reconnaître une forêt, un champ, un terrain usé ou un marais. À titre d'exemple, j'ai fait figurer là où il était pertinent qu'ils soient, certains usages possibles des terres communes : jardins familiaux, terrains de jeux pour enfants et guinguettes.

Les équipements et aménagements liés à la pratique de la randonnée : Aires de pique-nique, salons de friche (belvédère), aires de campement, refuges, plages et vergers publics. Ils sont situés sur des terrains précis, choisis pour leurs particularités et leurs qualités (cf. *infra*).

Les espaces publics existants (parcs, jardins, bois, domaines, plaines sportives ou de loisirs...).

Pour les espaces actuellement clôturés et surveillés, il faudra repenser les conditions de leur accessibilité de manière à garantir les continuités physiques (traversée des espaces eux-mêmes ou aménagement d'un contournement...).

Les espaces actuellement inaccessibles au public devront être intégralement ou partiellement réouverts et si nécessaire aménagés.

Les espaces ayant été jusqu'à présent négligés devront faire l'objet d'une revalorisation ou d'un projet spécifique.

Les espaces publics en projet. Ils devront être conçus et aménagés en tenant compte du fait qu'ils feront partie intégrante du système des terres communes, ce qui signifie qu'ils devront au minimum assurer des continuités et éventuellement accueillir certains équipements spécifiques appliqués aux délaissés (aire de pique-nique, salon de friche, aire de campement...). Ces éléments pourront figurer comme contrainte à respecter dans le cahier des charges remis au concepteur.

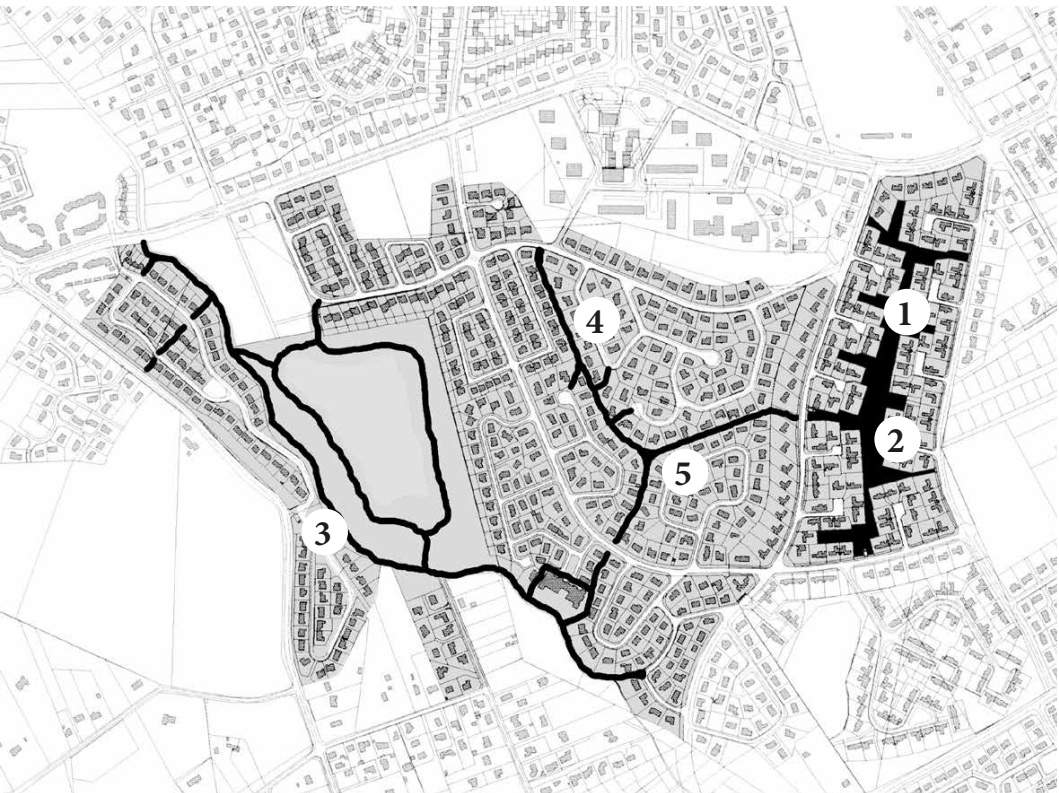
Les ruisseaux, jalles et esteys et leurs abords immédiats (rives, berges...). Le réseau hydrographique de l'agglomération (quand il n'a pas été contrarié ou enterré) demeure un élément de structuration naturelle du territoire, et par conséquent, de continuités potentielles. Il s'agit de redonner une place à ce réseau dans le paysage urbain, en aménageant les rives avec des cheminements et, quand le contexte s'y prête, en favorisant l'implantation de guinguettes et la pratique du canotage de loisir.

Les pistes cyclables. Elles représentent un formidable vecteur d'irrigation des terres communes. Avec un réseau suffisamment vaste, ramifié et valorisé, elles deviendraient en effet un moyen

efficace de déplacement pour les parcours de proximité, et constitueraient une alternative sérieuse à l'usage de la voiture. Elles garantiraient par la même occasion une pratique permanente et quotidienne des terres communes. Les pistes cyclables en projet doivent pour cela être nécessairement réalisées en site propre, en aménageant les bordures des routes, en requalifiant les trottoirs dans les secteurs denses, en recyclant les voies ferrées désaffectées, en utilisant les rives des ruisseaux...

Les liaisons. Elles servent à connecter les terrains entre eux et au reste de la ville (centre-bourgs, lotissements, zones commerciales, écoles, piscines, complexes sportifs...). Elles complètent le réseau actuel et en projet de pistes cyclables et doivent observer une unité de traitement. Ces liaisons marquent la présence de terres communes en milieu bâti : elles longent certains axes majeurs de circulation, passent à l'intérieur de zones résidentielles, d'activités ou commerciales, traversent les routes, franchissent la rocade et les autoroutes...

De nouvelles liaisons devront systématiquement être prévues dans les futures zones à urbaniser et principalement dans les sec-



teurs à vocation résidentielle. L'enjeu à terme est de proposer un passage ou une entrée vers les terres communes depuis le seuil même de son domicile.

Exemple : à Pessac, plusieurs lotissements pavillonnaires reliés entre eux par un réseau de cheminements piétons passant en fond de parcelles et qui englobent un bassin d'étalement servant de lieu de détente, de promenade et de terrain de jeux pour les enfants.



Les principaux arrêts et terminus du réseau de tramway et les diverses centralités (centre-bourgs, zones commerciales...). Le nouvel espace public que constituent les terres communes doit trouver des points d'ancrage stratégiques à l'intérieur des zones construites, là où les gens se concentrent, se croisent, s'arrêtent et consomment. Le futur projet de tramway constitue également un élément important car il permettrait d'imaginer une combinaison entre les modes de déplacement (pédestre, cycliste et transport en commun) : les pistes et sentiers des terres communes pourraient servir à la fois de drain et de desserte entre le domicile et l'arrêt de tramway le plus proche.

Les extensions à prévoir. Le système actuellement défini des terres communes n'est pas définitif ; il doit croître en même temps que la ville s'agrandit. Il doit également se connecter au grand territoire par l'intermédiaire des réseaux pédestres et cyclistes existants, notamment dans l'Entre-deux-Mers, le Médoc et la forêt des Landes girondines vers la côte Atlantique.

Randonnée

«Ne pas trouver son chemin dans une ville, ça ne signifie pas grand-chose. Mais s'égarer dans une ville comme on s'égare dans une forêt demande toute une éducation²³.»

C'est par un usage et une expérience directe de l'espace périurbain que nous pourrions reconquérir des liens avec lui et y construire nos propres repères.

Le parcours comme geste inaugural

Parmi les pratiques possibles des terres communes, j'ai choisi d'approfondir plus particulièrement celle qui concerne la marche, la déambulation, à travers ce que l'on pourrait nommer la randonnée périurbaine.

La pratique de la randonnée s'inscrit pleinement dans le projet d'autonomisation et de réappropriation collective des terres communes évoqué précédemment. Elle en est l'amorce. Le fait de traverser constitue ici le premier acte de célébration de ces espaces et de compréhension de leurs qualités.

En faisant l'hypothèse que les terres communes (et par extension le périurbain), à l'instar des grands espaces naturels, offrent une échelle de territoire et une diversité de paysages propices à la découverte et à la contemplation, la randonnée apparaît alors comme la pratique la plus appropriée, la plus évidente et la plus symbolique.

Elle permet en effet une expérience élargie et totale des terres communes et s'adresse à l'ensemble des habitants. De plus, elle peut être facilement et rapidement mise en œuvre.










Flâner, arpenter, sillonner, vagabonder, errer... La marche, acte fondateur, fait exister la ville et nous fait exister dans la ville. D'une certaine manière, le promeneur façonne l'espace urbain, il agit sur lui. Par son geste, il crée une continuité, une forme urbaine éphémère, il contribue à tracer, symboliquement, un espace public, son espace public. Il révèle et honore l'espace qu'il parcourt.

Les terres communes portent en elles une valeur de parcours et de dépaysement. Leur traversée est l'opportunité d'initier un rapport actif à l'espace et au temps et de rattacher les corps à une

23. Walter Benjamin, *Sens unique*, Nadeau, Paris, 1978, p. 31.

Carte des Terres communes

nature des espaces

-  espaces délaissés
-  espaces publics existants
-  espaces publics en projet
-  ruisseaux, jalles et esteys
-  pistes cyclables existantes
-  pistes cyclables en projet
-  liaisons
-  extensions à prévoir
-  principaux arrêts et terminus du réseau de tramway

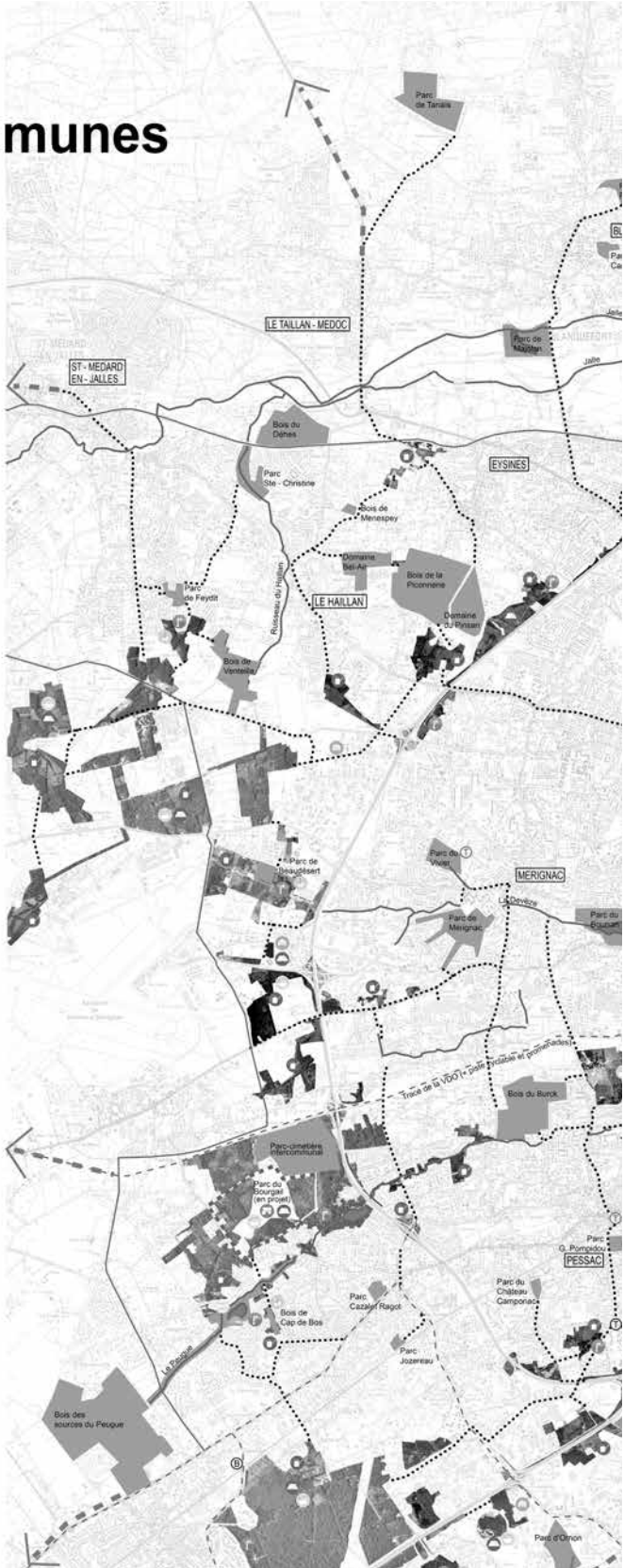
équipements et aménagements liés à la pratique de la randonnée

-  aire de pique-nique aménagée
-  salon de friche
-  aire de campement aménagée
-  refuge
-  plage aménagée
-  verger public

usages libres (non exhaustifs)

-  jardins familiaux
-  terrains de jeux pour enfants
-  guinguettes

0 1 km



ville mise à distance par les modes d'urbaniser contemporains. C'est une façon de développer une tactilité vis-à-vis de la ville, une ville touchée, foulée et ressentie à travers ses matières, ses textures et ses ambiances.

« On confond mobilité et déambulation, qui seule dispose à l'urbanité²⁴. »

Il existe un lien étroit entre la ville et le piéton. La marche fait partie intégrante de l'histoire des villes. Historiquement, le centre-ville est le lieu naturel de la marche car les distances sont courtes et l'espace aménagé pour le piéton, il peut néanmoins exister une forme de marche en lisière des villes, dont les motifs et la nature seraient forcément autres mais dont le sens demeurerait le même : la marche, en offrant une liberté quasi totale de déplacement et de choix reste le meilleur moyen de découvrir la ville, d'y croiser l'inattendu et d'avoir prise sur elle. Certes, le périurbain est davantage un lieu où l'on se déplace qu'un lieu que l'on parcourt, il n'a pas été conçu pour le piéton. Les centres d'intérêt, les lieux fréquentés sont souvent éloignés les uns des autres et nécessitent

24. Marcel Roncayolo, « La révolution urbaine », *Urbanisme*, n° 288, p. 22.



l'usage de modes de déplacement appropriés (deux-roues, transports en commun et surtout automobiles). Il faut alors penser une tout autre motivation à la marche, plus poétique que fonctionnelle, pour le plaisir de l'acte, une marche proche de la flânerie et de l'errance, où le piéton devient marcheur, arpenteur, explorateur, aventurier. Une façon de réinventer à plus grande échelle la promenade urbaine. Car ces espaces de la marge ne s'apprécient pleinement que dans l'expérience et la durée. Il faut prendre le temps de palper l'espace, d'habituer ses sens et ses gestes pour véritablement observer, écouter, sentir et comprendre.

«Donc, ils partiraient pour un mois loin de chez eux, diraient adieu aux leurs, comme on part pour n'importe quel pays que l'on veut visiter. Il noterait, elle photographierait. Ce serait une balade le nez en l'air, pas une enquête : ils n'avaient nullement l'intention de tout voir, de tout comprendre et de tout expliquer. La règle de base, celle qui conditionnait toutes les autres, c'était de prendre les RER de station en station et, à chaque fois, de s'arrêter, de trouver à se loger et de se promener. Ils regarderaient les paysages, les admireraient ou les détesteraient suivant les cas, chercheraient les traces du passé, visiteraient les musées et iraient au spectacle si l'occasion s'en présentait, ils essaieraient de saisir la géographie des lieux et des gens, de voir leurs visages. Qui étaient ceux



qui avaient habité là? Comment y avaient-ils vécu, aimé, travaillé, souffert? Qui y vivait aujourd'hui²⁵?»

Une nouvelle perception de la ville

Les itinéraires de promenades qu'offrent les terres communes se distinguent des parcours en circuit fermé et hyper-paysagés des parcs et jardins habituels, en ceci qu'ils permettent une véritable traversée de la ville dans un choix infini de parcours. Ici, le décor ou plutôt l'environnement est donné, il est celui du quotidien de la ville, toujours en mouvement, en train de se faire et de se défaire, imperceptiblement; quotidien tour à tour ordinaire et imprévisible.

En plus des aspects ludiques, sportifs (parcours de santé), touristiques ou culturels (découverte du patrimoine urbain et architectural contemporain), la randonnée revêt une réelle dimension éducative et pédagogique. En invitant les habitants à emprunter des chemins nouveaux dans la ville, et en proposant des points de vue inédits et décalés sur elle, elle devient un véritable parcours initiatique en même temps qu'un instrument de

25. François Maspero, *Les Passagers du Roissy-Express*, Seuil, 1990, p. 20.



lecture, de compréhension de la ville actuelle, une manière de se familiariser avec elle. Les espaces de la marge induisent un recul qui permet le renouvellement de la perception. Un autre horizon de la périphérie se dessine, échappant aux stéréotypes habituels et offrant ainsi un nouvel éclairage sur un paysage que l'on croit pourtant connaître.

«La friche. Itinéraire sans trace, espace d'oubli, sans règle sans confort (mais qu'en ferait-on?) – un peu rude, un peu doux, un peu tombé du ciel sans projet vertueux, sans misère. On y entre par mégarde ou par chance. Lieu jubilatoire des promenades légères, vaguement animales, vaguement amORAles, juste en amont des mots – faites de trop d'issues, faut-il le préciser? – il n'est guère de sortie. On peut bien y rester. À force de courir les beaux jardins, les paysages aimables et les gentils chemins, on trouve un jour – il faut bien regarder – l'orne et le gué, le passage en somme, et l'on se met en friche, enfin²⁶.»

26. Gilles Clément, «Éloge de la friche», *Une école buissonnière*, Hazan, Paris, 1997, p. 39.



Itinéraire d'une randonnée périurbaine

Octobre 1999. Trois jours, deux nuits et
75 km à travers les espaces délaissés de la
périphérie bordelaise

Avec Fabien Charlot, paysagiste; Pierre
Espot, étudiant en architecture; Claire
Grelé, documentaliste; Sandrine Petit,
architecte; Simon Vignaux, étudiant en
histoire; Véronique Vinatier, institutrice

Départ : samedi 9 octobre 1999 8h50,
place des Quinconces, bus n° 31 direction
Auchan lac

Retour : lundi 11 octobre 1999 18h30,
cité Carle Vernet, bus n°1 direction place
Jean-Jaurès





Équipements

Faire des *terres communes* un territoire de randonnée ne se décrète pas. La réussite populaire et l'appropriation collective de ce nouvel espace public sont certes liées à la pertinence de son organisation générale dans le territoire, mais également à sa capacité à nous séduire, à nous inviter.

Même pour un usage aussi simple et souple que la marche, il apparaît important de prévoir des aménagements capables de changer ces terrains en espace de parcours, de suggérer et d'initier la pratique de la randonnée. Un certain niveau d'agrément et de confort est nécessaire. Rendre les terres communes accessibles et praticables par tous, pouvoir traverser, franchir, relier, se repérer ou s'égarer, s'asseoir, s'allonger et contempler, s'abriter, se détendre, faire une sieste ou camper, se restaurer...

Les terres communes seront en conséquence équipées de tous les éléments indispensables à la pratique de la randonnée en milieu périurbain : des dispositifs de franchissement, de liaison, d'arrêt et de contemplation, des refuges pour marcheurs, des aires de pique-nique et de campement... ainsi que des éléments de mobilier urbain et de signalétique.

Posture

« L'idéal serait d'arriver sur une parcelle de terrain très fertile. Elle serait si heureuse de nous accueillir que lentement, elle prendrait la forme d'une demeure. Cette demeure serait un espace magique²⁷. »

Dans tout projet, ne pas oublier que les lieux, les éléments et les gens sont déjà là.

Se dire que l'on peut déranger.

S'inviter.

« Il serait peut-être absolument intelligent de laisser un terrain vague, de le rendre accessible, d'une façon absolument brutale²⁸. »

27. Emilio Ambasz, cité par Pierre-Yves Portier, « Cabanes », TPDE (EAPBX), p. 30.

28. Rem Koolhaas, cité par Philippe Bazin, « Ceux du Cornillon », *Architecture d'aujourd'hui*, n° 113, p. 19.

Comment intervenir sur ces lieux sans mettre en péril leur potentiel végétal, spatial et social? Comment faire de ces lieux des repères urbains tout en préservant les qualités de repaires qu'ils ont su développer.

En s'efforçant de s'adapter à une réalité préalable plutôt qu'en essayant de rectifier cette réalité. En considérant que les choses existent déjà et qu'elles sont simplement à révéler et à retravailler; mais sans chercher à saturer, à densifier. En sachant enfin s'effacer et ne pas systématiquement laisser trace.

Lieux libérés

Lieux alternatifs

Lieux d'aventures

Lieux de rencontres

Lieux de fêtes

Lieux utopiques

« Dans une ville saturée d'objets de toutes sortes, un espace vide totalement dépouillé serait parfois d'une bien plus grande efficacité symbolique. Encore faut-il le courage nécessaire pour parfois choisir de respecter le vide emblématique de l'espace²⁹. »

29. Antoine Grumbach, « Culture de densité où l'inachèvement perpétuel », *Mégalopole* n° 18, p. 56-57.



Contrairement aux parcs urbains aménagés, la volonté n'est pas ici de façonner une représentation idéalisée, fantasmée et figée de la nature, mais bien de laisser les terres communes être la nature, de laisser celle-ci faire son œuvre. Les terres communes doivent demeurer en mouvement et ménager une place à l'imprévu. Il ne s'agit donc pas d'éradiquer la friche mais au contraire de l'accompagner dans son processus, et de considérer le phénomène de friche comme pouvant générer un paysage.

« Car l'homme qui répond à l'usage prescrit par l'aménagement ne rejoint pas pour autant l'homme ou l'enfant du terrain vague. Il n'est pas en train de construire un monde à travers une activité, il ne fait que jouer le rôle qu'on lui destine dans un monde conçu par d'autres³⁰. »

Les terres communes peuvent être considérées comme un intérieur à habiter, à meubler, à agrémenter. L'espace existe, il convient simplement de le révéler. Mettre en exergue, faire jaillir certains lieux stratégiques, symboliques du périurbain, afin de renforcer l'identité de ce nouvel espace public, se limiter à le rendre accessible et appropriable par tous, ne pas verrouiller la perception, laisser l'esprit cheminer librement; chacun invente la suite. C'est donc davantage par des interventions légères et ponctuelles que par un aménagement urbain à proprement parler, qu'il convient de procéder.

30. François Béguin, « Vagues, vides, verts », *Le Visiteur* n° 3, Automne 1997, p. 59.





Meubler l'espace des terres communes comme on meublerait les pièces vides d'un appartement nouvellement acquis, par des dispositifs architecturaux et des éléments de mobilier qui permettraient aux corps de se connecter aux lieux, dans un souci de confort et d'hospitalité.

Dans cette optique, les objets domestiques abandonnés qui occupent ces lieux prennent une tout autre dimension. Débarrassés des notions de pollution et d'incivilité, on les reçoit différemment. Ce qui interpelle alors, c'est l'incongruité de leur présence dans un environnement qui n'est pas *a priori* le leur. Un décalage s'opère, qui ouvre une brèche, modifie le regard et déclenche l'imagination.

Les notions de confort, d'hospitalité et de vulnérabilité liées à ces objets s'entrechoquent de façon harmonieuse avec le caractère brut, sauvage et rustique des terrains. Objets et paysages semblent désormais indissociables.

Le choc des échelles et des temporalités peut devenir la matière première de l'invention, le substrat à partir duquel peut se fonder une philosophie d'intervention.

Les objets ou ruines énigmatiques deviennent des micro-aménagements, des micro-architectures involontaires, et font apparaître des modes possibles d'occupation du sol et de genèse d'un lieu. Ils tiennent un rôle de médiation, de relais nécessaire entre l'homme et le paysage, nous invitant à la rêverie et à l'usage. Qu'est-ce que ça fait de s'asseoir là, sur ce canapé posé devant un entrepôt désaffecté, ou sur cette chaise en plastique trônant au milieu d'un champ? Qu'est-ce que ça signifie d'habiter un rond-point abandonné, un échangeur, un terrain vague, une prairie, une forêt?

S'attacher alors à récupérer de ces objets leur pouvoir évocateur et suggestif, afin de créer des dispositifs capables d'habiter simplement et efficacement un espace vide, de générer une pratique, une spatialité.

Disposer de manière stratégique ou plus aléatoirement des objets ou machines en éclaireurs, en colonisateurs pacifiques, afin de tester, de faire réagir les lieux. Des installations légères et déplaçables qui s'inspirent du délaissé et exaltent aussi bien son côté champêtre et bucolique que son aspect de «zone» dégradée. Le délaissé doit par ces interventions devenir un acte volontaire et assumé.



Ci-dessus.

Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). Installation précaire d'une boutique de vêtements « Calin » sur les traces d'un immeuble détruit, ou comment réactiver un lieu avec peu de moyens. Système d'entrée et de fermeture, clôture, comptoir, portique et abri

Interventions

Cheminements

La déambulation à travers les terres communes s'effectue par un réseau dense et différencié de chemins et de sentiers, agrémentés de bancs.

Des chemins réalisés en asphalte (plaques juxtaposées de granulométries et de teintes différentes), reprenant le plus souvent les pistes involontaires tracées par les habitants, constituent un premier réseau de proximité servant aux déplacements quotidiens.

Ces chemins praticables par tous s'articulent au vaste réseau existant de petits sentiers et chemins de chèvres, laissés en l'état mais régulièrement entretenus, et destinés à la pratique plus occasionnelle de la randonnée.

Chemin reliant un groupe de lotissements pavillonnaires à Artigues à la zone commerciale des Quatre-Pavillons de Lormont.



Signalétique

Des bornes de signalisation sont disposées :

À l'extérieur des terres communes, sur les principaux lieux de rassemblement de population (centres-bourgs, centres commerciaux, voire jusque dans Bordeaux-centre).

Aux différentes entrées des terres communes (aussi bien dans les centres urbains que dans les zones résidentielles).

À l'intérieur des terres communes, aux principaux nœuds et carrefours.

Les bornes (bloc béton 80 x 30 x 200 cm) contiennent sur leur face principale les informations relatives aux usages des terres communes. Au dos, figurent un règlement et un plan de repérage indiquant les parcours, les informations pratiques (aires de pique-nique et de campement, refuges, salons de friche, centres commerciaux, hôtels, piscines...) et les lieux urbains ou édifices remarquables.

Une entrée des terres communes dans un lotissement à Mérignac



Aire de pique-nique

Des aires de pique-nique jalonnent les parcours et sont installés sur les sites «monumentaux», identifiés comme les lieux remarquables des terres communes (cf. plus haut), ainsi que sur des sites plus confidentiels, à proximité des habitations. Elles se présentent sous forme de nappes épaisses, souples et résistantes, fixées au sol. Les aires de pique-nique sont équipées également de poubelles, sanitaires et points d'eau.



Aire de campement

Des petites zones de bivouac sont installées sur des terrains calmes et abrités, équipés de poubelles, sanitaires et points d'eau. Les sols sont engazonnés et entretenus régulièrement.



Salon de friche

Des habitacles sommaires, véritables espaces de contemplation, munis de fauteuils en plastic moulé sont installés sur les lieux remarquables des terres communes et cadrent des paysages.

Salon de friche, échangeur 15, Pessac



Refuge

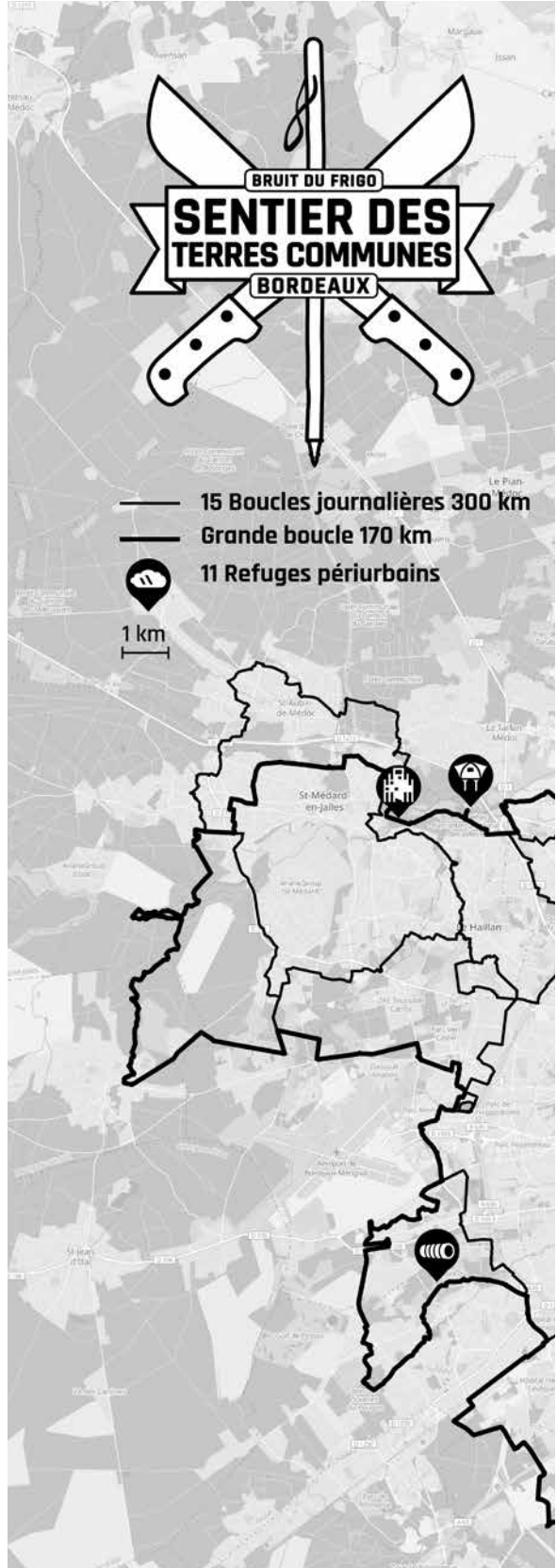
Des refuges pour randonneurs périurbains, sommairement équipés (lits, sanitaires, plaques électriques), sont installés dans des bâtiments actuellement abandonnés (habitations, centres commerciaux, fermes, immeubles de bureaux...).

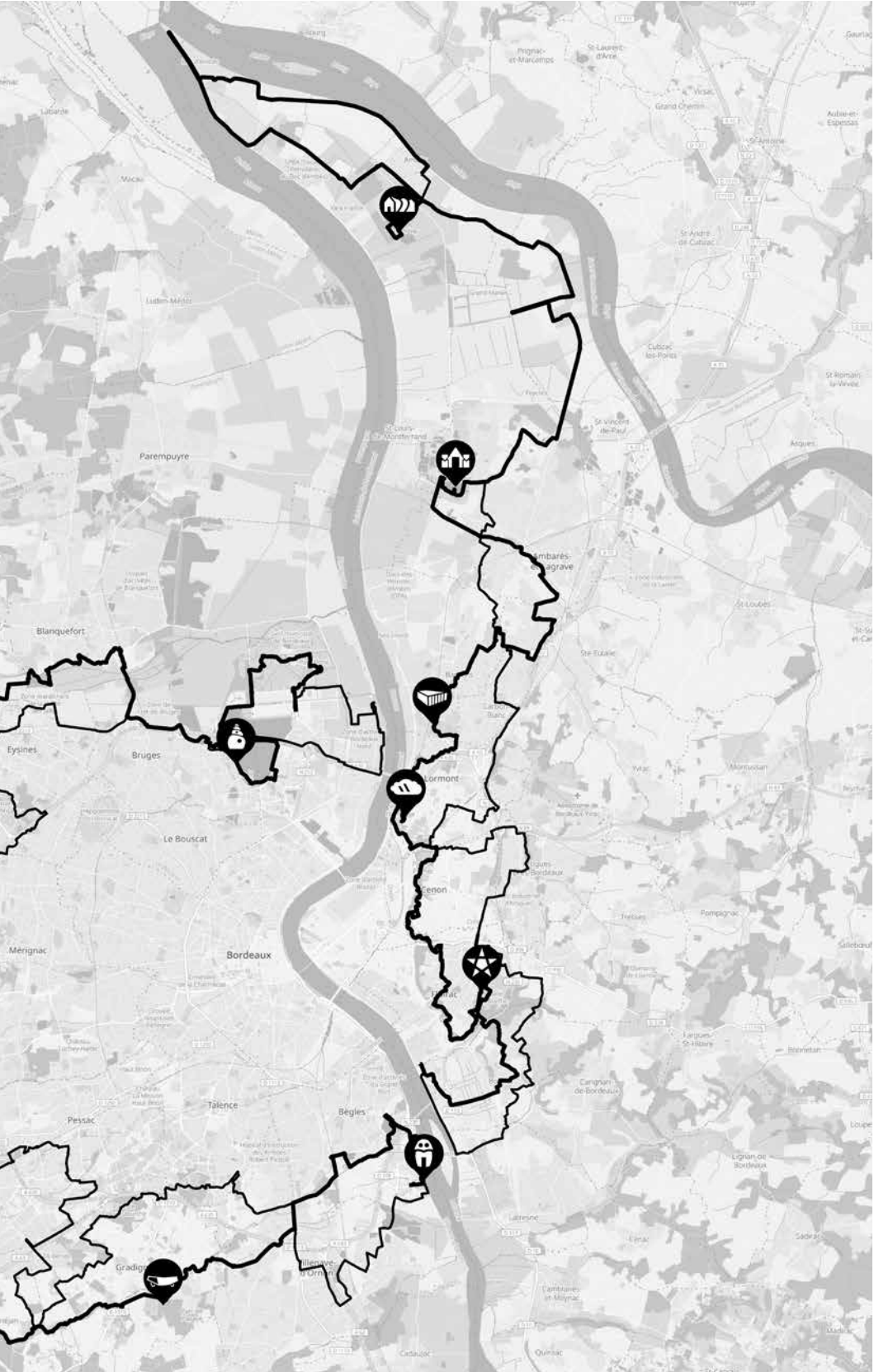






Carte du Sentier des
Terres communes de
Bordeaux (2020)





Annexes

« La ville en creux, morceaux choisis¹ »
Manifeste (2001)

Le pensé produit de l'impensé

Dire que les logiques contemporaines de production de la ville secrètent du « délaissé » en même temps qu'elles produisent du « pensé » est un constat partagé.

Terrains vagues, friches industrielles, emprises (auto)routières, entre-deux, lambeaux d'espaces ruraux et naturels..., la ville composée cohabite avec son double en creux, une ville induite, non désirée, non résolue, une ville du reste.

Espaces indéterminés et instables, ces « vides » sont principalement considérés comme un stock d'espaces disponibles et comme objets de spéculations.

Ce qui y fait qualité

Éclectique, riche de formes et de textures, leur paysage hybride n'est ni tout à fait la ville, ni tout à fait la nature.

Parfois, on y rencontre les restes d'une ancienne implantation humaine : ruine industrielle, route inachevée, voie ferrée désaffectée, ancienne carrière, ferme abandonnée...

La ville marque ces espaces de sa présence par les objets qu'elle y abandonne ça et là : pneumatiques usagés, carcasses de voitures, détritrus domestiques, restes d'un chantier...

Objets et ruines privés d'usage trouvent dans l'assimilation à la terre et aux végétaux une nouvelle existence. Une poésie et une esthétique naissent de ces arrangements entre ces avatars de la civilisation urbaine et la flore locale.

L'archéologie de ces espaces est celle de nos modes de vie et de consommation.

1. Un texte écrit par Yvan Detraz et Gabi Farage pour l'exposition « Mutations » à Bordeaux en 2001 (Arc-en-rêve centre d'architecture) conçue par Rem Koolhaas et mise en scène par Jean Nouvel.

Espaces vivants

S'ils ont perdu leur usage ou fonction d'origine, ils ne sont pas pour autant fossilisés. Ils paraissent avoir une existence propre et autonome, parallèle à celle de la ville « officielle ». L'abondante végétation qui s'y développe mais aussi les traces d'appropriations occasionnelles des hommes y témoignent d'une vitalité bien réelle.

Licites et illicites

Ces lieux abritent une vie qui échappe au contrôle et à la norme. Dans l'illicite, ils peuvent accueillir des modes d'appropriation marginale que la ville « officielle » interdit ou rend impossible par la privatisation et la réglementation des espaces. La générosité du disponible y est contredite par l'interdit statutaire.

Territoires d'invention potentielle...

Parce que ces lieux, où la propriété (bien réelle mais non marquée) n'est pas ressentie, semblent n'appartenir qu'à eux-mêmes, à distance du regard et des espaces ordonnancés, un rare sentiment de liberté s'y dégage. Les délaissés nous invitent à un rapport utopique à la ville.

... d'espaces...

Les délaissés possèdent des qualités et des échelles d'espaces que la ville dense ne peut offrir. Ils peuvent permettre de penser dans la ville périphérique un système d'espaces collectifs, cohérent et fédérateur, vecteur d'élargissement et d'enrichissement du bien commun, pouvant accueillir des activités et des sociabilités nouvelles.

Prairies, vergers, potagers, friches, clairières, collines, vallées, chemins, sentiers, ruisseaux et forêts..., ce vocabulaire traditionnellement rural peut enrichir le vocabulaire urbain déjà connu des rues, places et jardins... Par extension et assimilation, c'est le devenir urbain du monde qu'il s'agit ici de penser.

Pour devenir opératoires dans un projet urbain, les qualités sensibles et alternatives de ces territoires doivent se négocier avec les réalités économiques, écologiques, politiques, foncières et réglementaires auxquelles ils sont soumis.

... de situation collectives

Tester des usages possibles pour continuer à inventer les conditions de la conversation entre les êtres et les lieux.

Investir ponctuellement ces contextes en aménageant des situations de convivialité collective permet d'en faire concrètement l'expérience et peut-être de retourner vers l'espace connu avec un autre regard sur ce que l'on peut attendre de l'espace public où la sociabilité est largement instrumentalisée par les lieux de consommation.

Revendiquer la liberté d'arpenter le territoire

La terre à marcher, le monde à découvrir s'hyperbalise. Portails d'entrée, moteurs de recherche, aiguillages, canaux, voiries, signalétique, pilotes automatiques nous amènent par les voies les plus sûres à nos objectifs.

Si la flânerie reste une condition de découverte du monde, flâner à travers, tout autour, sans tenir compte des itinéraires conseillés devient acte de performance, de résistance.

La ville a horreur du vide, pourtant elle ne s'écrit pas et ne se pense pas sans ses marges, parfois c'est même de ses marges qu'on l'envisage, qu'on l'énonce, qu'on la renouvelle.

De l'inconnu vers ce que l'on croit connaître

La déambulation est un chemin d'accès à la ville, un instrument de lecture et de remise en question.

La traversée de la ville en creux induit un recul qui permet le renouvellement de la perception, un nouvel éclairage sur notre quotidien et nos manières de faire.

Il faut pratiquer le territoire pour le repenser plutôt que continuer à le panser.

Bibliographie

Monographies

- AUERBACHER Dominique, *Paysages sur catalogue*, ARP éd., Hazan, 1998.
- BALLARD James Graham, *Appareil volant à basse altitude*, Denoël, 1976.
- BERQUE Augustin, *Les Raisons du paysage*, Hazan, Paris, 1995.
- BLANQUART Paul, *Une histoire de la ville pour repenser la société*, La Découverte et Syros, Paris, 1997.
- CUILLIER Francis (sous la direction de), *Les Débats sur la ville*, vol. 2, Agences d'urbanisme, Bordeaux métropole Aquitaine, éd. Confluences, 1999.
- DEZERT Benrard, METTON Alain, STEINBERG Jean, *La Périurbanisation en France*, CDU et SEDES réunis, 1991.
- DUBOIS-TAINE Geneviève, CHALAS Yves (dir.), *La Ville émergente*, éd. de l'Aube, 1997.
- FORESTIER Jean Claude Nicolas, *Grandes Villes et systèmes de parcs*, éd. Norma, Paris, 1997.
- MASPERO François, *Les Passagers du Roissy-Express*, Seuil, 1990.
- MONGIN Olivier, *Vers la troisième ville*, éd. Hachette, 1995.
- RAMONET Ignacio, *Géopolitique du chaos*, éd. Galilée, 1997.
- ROLIN Jean, *Zones*, éd. Galimard, Paris, 1997.
- SMITHSON Robert, *Le Paysage entropique 1960/1973*, co-éd. Musées de Marseille et Réunion des musées nationaux, 1994.
- STROUGATSKI Arcadi et Boris, *Stalker, pique-nique aux bords du chemin*, Denoël, 1981.
- VIARD Jean, *La Société d'archipel ou les territoires du village global*, éd. de l'Aube, Paris, 1994.
- WEBBER Melvin M., *L'Urbain sans lieu ni bornes*, éd. de l'Aube, Paris, 1996.

Périodiques et articles

- «Autopsies de la ville», *La Recherche photographique* n° 17, coédition Maison européenne de la photographie, Paris audiovisuel, et l'université Paris VIII, 1995.
- «City, ciudad, Stadt, città, ville...», *Urbanisme*, hors-série n° 6. *Episodic* n°4-5, printemps-été 1998.
- «Espaces publics», *Paris Projet* n° 30-31, juin 1993.

- « Espaces publics en ville », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 57-58, 1992.
- « La France à Istanbul », *Urbanisme*, n° 288.
- « La ville entre ordre et désordre », *Poïesis Architecture*, n° 7, 1998.
- « La ville hors de la ville », *Projet urbain*, n° 3, mars 1995, direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.
- « La ville régénérée à la source de ses vides », Bertrand Folléa, *Paysage et Aménagement* n° 30, fév. 1995, p. 95, p. 13-17.
- « Le sens de la marche, dans les pas de Walter Benjamin », Olivier Ratouis, *Les Annales de la recherche urbaine* n° 57-58, p. 70-81.
- « Les grandes vacances », Adrien Hénocq & l'Atelier Excelsior, *Le Visiteur*, n° 4, été 1999, p. 6-19.
- Les cahiers de l'Institut Art et ville*, n° 1 à 12 et n° 18.
- « Lieux périurbains », *Architecture d'aujourd'hui*, n° 427, p. 27-90.
- « Périphérie maudite ou splendide », *Projet urbain*, n° 8, mai 1996, direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.
- « L'internationale situationniste et la ville », Jean-Louis Violeau, *Urbanisme*, n° 300, mai 1998, p. 41-44.
- « Pertes d'inscription », *Expose*, n° 2, éd. H.Y.X., Orléans, 1995.
- « Manifeste », Philippe Rahm, *Architecture d'aujourd'hui*, n° 137, p. 97-107.
- « Stratégique, l'espace public », *Projet urbain*, n° 4, mai 1995, direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.
- « Vagues, vides, verts », François Béguin, *Le Visiteur*, n° 3, automne 1997, p. 56-69.

Filmographie

Stalker, Andreï Tarkovski, URSS, 1979.



Couverture du mémoire originel, 2000

Sur l'auteur

Yvan Detraz est architecte, diplômé de l'École d'architecture et de paysage de Bordeaux en 2000. En 1997, questionnant le rôle social de l'architecte et cherchant une alternative à l'exercice traditionnel du métier, il crée avec Gabi Farage le collectif Bruit du frigo. Regroupant architectes, artistes, médiateurs et constructeurs, Bruit du frigo réalise des projets artistiques, participatifs et contextuels sur l'espace public, mêlant installations urbaines, micro-architectures, actions collectives et événements culturels. À la croisée de l'art, des territoires et des populations, la démarche de Bruit du frigo vise à favoriser la transition vers un urbanisme durable, partagé et accueillant, en proposant des façons alternatives d'imaginer et de fabriquer notre cadre de vie, et en explorant des formes nouvelles d'espace public.

Crédits

Cet ouvrage reprend dans une maquette remaniée le contenu exact du travail personnel de fin d'études (TPFE) d'Yvan Detraz, soutenu à l'École d'architecture et de paysage de Bordeaux, juin 2000, devant un jury composé de :

André Lortie (directeur d'étude), architecte-urbaniste,

Xavier Leibar (2^e enseignant), architecte,

François Béguin, philosophe, docteur en géographie culturelle, professeur de sciences humaines à l'École d'architecture de Versailles,

Pierre Mahey, urbaniste-architecte, co-responsable du bureau d'étude urbain «arpenteurs», Grenoble,

Christian Maudet, architecte-urbaniste, directeur adjoint de l'agence d'urbanisme de Bordeaux, chargé des études.

Remerciements de l'auteur

Merci à tous ceux et celles qui m'ont aidé, soutenu et parfois détesté,

Merci à Fabien Charlot, Pierre Espot et Simon Vignaux pour leur contribution écrite.

Merci à la Société forestière de la Caisse des dépôts et consignation, à la Fédération française de randonnée pédestre et à l'association « Les jardins d'aujourd'hui ».

LES SENTIERS MÉTROPOLITAINS
AUX ÉDITIONS WILDPROJECT

TOPOGUIDE DU GR®2013
Sentier métropolitain autour
de la mer de Berre et du massif de l'Étoile
par le Cercle des Marcheurs

PAYSAGES USAGÉS
100 points de vue depuis le GR®2013
par Geoffroy Mathieu & Bertrand Stofleth

COMMENT SE PERDRE SUR UN GR®
par l'agence Touriste
Mathias Poisson & Virginie Thomas

LA RÉVOLUTION DE PARIS
Sentier métropolitain
par Paul-Hervé Lavessière

REFUGES PÉRIURBAINS

LE SENTIER DU GRAND PARIS